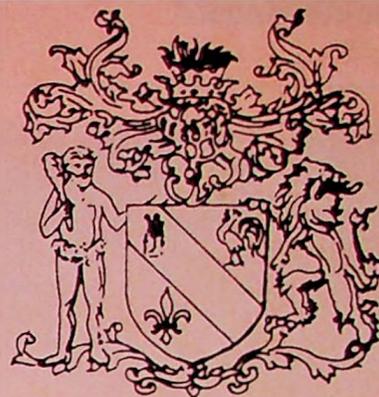


BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL



OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

ville universitaire d'avenir

Jumelée avec Jassans-Riottier (France)



N° 19

Octobre 1983



Le Hall omnisport de la Plaine des Coquerées (Mousty)



Message	2-3
Avis d'intérêt général	4-5-6
Sports	6-7
Fêtes et Tourisme	8-9-10-11
Culture	12-13-14-15
Environnement	16-17
Activités communales	18-19
Commerce et Industrie	20-21
Démographie	21
In Memoriam	22-23
Action sociale et Famille	23
Circulation	24
Divers	24-25
Tribune libre	26-27
Dernière minute	28

Bulletin Communal Officiel distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Secrétariat de Rédaction :
José Desmet, Maison Communale - Tél. : 010/414072

Réalisation technique :
Imp. Dieu, Ottignies - Tél. : 010/415024

Les servitudes du Budget Communal 1983

La crise qui sévit depuis près de 10 ans contraint l'Etat à prendre des mesures d'austérité d'autant plus sévères que les Gouvernements successifs au cours de cette période ont mis plus de temps et montré plus d'hésitation à prendre les décisions courageuses d'économie et de fiscalité qui s'imposaient.

Tous les pays qui nous entourent sont atteints du même mal, aucun n'a encore trouvé les solutions adéquates autres que celles qu'enfin l'actuel Gouvernement a prises avec détermination, quels que soient, et pour lui et pour ceux qui le soutiennent, les risques d'impopularité qu'il affronte dans l'immédiat.

Le pays a comme on dit « bien vécu » au cours de ce dernier quart de siècle, abusant souvent par trop des mirages économiques et sociaux de la société de consommation et d'assistance, et nous voici aujourd'hui comme dans la fable de La Fontaine « forts dépourvus quand l'hiver fut venu ».

Dans ces conditions comment notre Ville en expansion pourrait-elle échapper à sa part de difficultés singulièrement accrues par les retards de paiement des créances d'un Etat de plus en plus impécunieux et donc d'autant plus avide de garder pour lui la part de fiscalité qui revient de droit aux Communes. Les mesures désagréables, souvent pénibles pour beaucoup de contribuables locaux, que le Conseil Communal Ottintois a été amené à prendre au mois de mai : augmentation du précompte immobilier, de l'impôt des personnes physiques et hausse des tarifs de certains services communaux ont fait douter certains de la sincérité des déclarations que, moi-même et mes collègues de la majorité, nous avons faites avant et pendant la campagne électorale.

Bien des habitants m'ont fait la confiance de me le dire ou de me l'écrire. Aussi, convient-il de leur donner les explications auxquelles nos concitoyens ont droit.

Les finances communales restent saines

Que s'est-il donc passé de neuf qui a nécessité la prise de mesures exceptionnelles pour que le budget 1983 se maintienne en équilibre ?

Le compte communal au 31 mars 1982, c'est-à-dire précisément de l'année des élections se clôture avec un boni global de 15.081.703 fr. soit + 47.642.287 fr. à l'Extraordinaire auquel s'ajoute le compte pour ordre de + 1.980.729 fr. et - 32.560.384 fr. à l'Ordinaire.

D'autre part on constate que le Budget 1982 contrairement à bien des affirmations n'a pas été dépassé et la seule modification a été présentée en équilibre.

Nous avons donc raison d'affirmer que nos finances communales étaient saines, que notre gestion était bonne.

Pourtant on constate à l'étude du Compte Communal 1982 que si la perception des centimes additionnels aux impôts de l'Etat sur le précompte immobilier, le précompte professionnel et la taxe communale sur les autos a un rendement supérieur d'une dizaine de millions par rapport aux prévisions budgétaires de la même année, les droits constatés par le Ministère des Finances (c'est-à-dire les dettes de l'Etat) en faveur de notre Ville **sont de quelque 55 millions supérieurs à la perception enregistrée et réservée à notre Ville !**

Comme les nouvelles instructions de l'Exécutif Régional Wallon nous interdisaient d'inscrire comme précédemment ce montant comme avance de l'Etat, nous nous sommes vus contraints de commencer le Budget 1983 par un déficit (fictif mais obligatoire) de 55 millions !

D'autre part les conditions d'attribution des tranches du Fonds des Communes et des Fonds Spéciaux ont été ainsi établies par l'Exécutif Wallon pour 1983, que si notre Ville voulait en bénéficier nous n'avions d'autre choix que de porter les taxes communales au minimum imposé par les autorités de tutelles c'est-à-dire 1.600 au lieu de 853, niveau très bas comparativement aux communes voisines, que nous étions parvenus à maintenir pendant près de 5 ans.

D'autre part, nous avons dû pour les mêmes raisons d'équilibre budgétaire obligatoire, porter la taxe professionnelle de 6 à 7 %.

Economies, Pause et Maîtrise

Sans doute les mesures fiscales qui nous sont ainsi imposées sont-elles dures et les ressentons-nous amèrement, précisément en ce moment où nous parviennent les enrôlements pour l'exercice 1983 - Revenus 1982, mais par ailleurs **le budget sévère** que la majorité a établi **est-il réaliste, sincère et sérieux**. Les dépenses publiques ont été bloquées au niveau de celles de 1981. L'emploi a été maintenu et les fournisseurs, particulièrement les plus petits, sont payés dans les délais normaux, alors même que l'Etat accuse un retard de remboursement à la Commune qui s'élève à près de 100 millions et s'étale sur près de deux ans et demi !

Ce seul poste oblige la Ville, pour assurer sa trésorerie courante qui s'accroît chaque mois davantage, à payer près d'une demi douzaine de millions par an en intérêts au Crédit Communal.

Le fait pourtant que nous ayons réussi, non sans peine, à hisser notre Ville en 2^e catégorie, c'est-à-dire dans le peloton des 10 villes wallonnes à vocation spéciale telles que Mons, Namur,

Tournai, Verviers ou Arlon, nous permet d'espérer avec réalisme que le caractère universitaire de notre municipalité sera chaque année mieux pris en compte pour la répartition équitable des Fonds Spéciaux qui nous sont attribués. Dans les turbulences politiques et sociales actuelles on comprendra aisément que la gestion communale est particulièrement difficile.

Tout le personnel communal comme celui du C.P.A.S. en est bien conscient et je tiens à exprimer ici mon appréciation pour la conscience professionnelle dont il fait preuve et la grande productivité qui le caractérise, tenant compte que le cadre du personnel communal est fixé pour une commune de moins de 20.000 habitants alors que nous avons la responsabilité et les services à rendre d'une ville de 35.000 habitants et résidents !

Ce n'est donc pas dans l'Administration de notre Ville qu'il y a des fonctionnaires en surnombre !

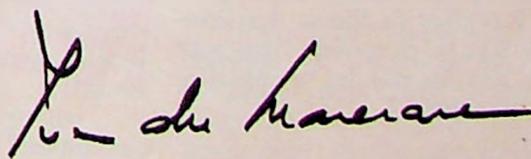
Ni luxe, ni pénurie, il faut ce qu'il faut

C'est donc dans un contexte d'une plus grande rigueur encore dans la gestion communale et la maîtrise des dépenses publiques et d'un effort solidaire de tous que se caractérise l'exécution du budget 1983.

Il apparaît après 10 mois que nous parvenons à en contenir les données contraignantes essentielles tout en continuant à faire bénéficier nos concitoyens, comme nous l'avons promis, d'un éventail de services culturels, sociaux, sportifs et de sécurité que peu d'autres milieux de vie possèdent et qui caractérisent **les succès et l'agrément de vivre à Ottignies-Louvain-la-Neuve**.

L'objectif des membres du Collège et de la majorité du Conseil Communal est bien d'alléger progressivement la fiscalité que nous nous sommes vus contraints d'accroître temporairement afin de la maintenir à des normes moyennes et mieux acceptables comme précédemment.

Nous sommes donc toujours sur la bonne voie que nous poursuivrons, les membres de la majorité du Conseil Communal, du Collège Echevinal et moi-même, consciencieusement, avec un enthousiasme et une détermination renouvelés, en dépit des vents contraires de la crise économique à nulle autre pareille et des obstacles de la politique partisane locale.



Y. du Monceau
Sénateur
Bougmestre

AVIS D'INTERET GENERAL

Quelques contestations se sont déroulées dans différents quartiers de notre Ville en début d'année. Aussi, il nous paraît utile de publier le règlement communal au sujet des conditions réglementaires dans lesquelles peut s'effectuer l'abattage d'arbres afin que la population soit mieux informée de ses droits et devoirs en la matière.

Règlement pour la protection des arbres et des espaces verts

Article 1 :

Le règlement sur les bâtisses a pour objet d'éviter qu'il soit porté atteinte

1) à la salubrité et à la beauté :

- des abords des constructions et des installations ;
- des voiries, de ses accès et de ses abords,

2) à la commodité du séjour des personnes dans les lieux de tourisme et de détente,

par des actes de nature à augmenter la dispersion des nuisances, bruits, poussières et émanations diverses, ou à dégrader le cachet esthétique du territoire communal.

Article 2 :

A cet effet, nul ne peut sans permis préalable, écrit et expres du Collège des Bourgmestre et Echevins :

- supprimer ou réduire des espaces verts, jardins ou parcs affectés à la végétation ;
- abattre des arbres, arbustes ou haies, isolés, groupés ou en alignement, ni accomplir des actes pouvant provoquer la disparition prématurée de ceux-ci.

Article 3 :

Les demandes sont introduites et les décisions sont notifiées conformément aux articles 53 et 54 de la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

La procédure de cette même loi est d'application, selon l'article 48 pour les demandes introduites par les personnes de droit public.

Article 4 :

Les dispositions de l'arrêté royal du 6 février 1971 réglant la forme des décisions en matière de permis de bâtir sont applicables aux demandes d'autorisation visées à l'article 2.

Article 5 :

Le Collège des Bourgmestre et Echevins peut subordonner l'octroi du permis à des conditions précises en vue de la reconstitution des espaces verts ou

des plantations, notamment quant aux essences, aux quantités, qualité et diamètre, ainsi qu'à leur architecture.

Article 6 :

Un recours peut être introduit par les parties concernées dans les formes prescrites par l'article 55 de la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Article 7 :

En milieu rural, les bois et forêts soumis au régime forestier, les productions agricoles et horticoles ne tombent pas sous l'application de ce règlement.

Article 8 :

Toute infraction aux dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 64 et 65 de la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Article 9 :

Les arbres qui ont été replantés en application de prescriptions de l'article 5 ne peuvent, sans le permis préalable, écrit et expres du Collège des Bourgmestre et Echevins, être abattus ou freinés dans leur croissance.

Article 10 :

Indépendamment des officiers de police judiciaire et des fonctionnaires et agents des Eaux et Forêts, les fonctionnaires et agents repris à l'arrêté ministériel du 31 janvier 1975, attribuant compétence à certains fonctionnaires et agents pour constater les infractions aux dispositions de la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, en exécution de l'article 68 de la loi peuvent, verbalement et sur place, donner l'ordre de suspendre les travaux quand ils constatent que ceux-ci ne sont pas en concordance avec l'autorisation délivrée.

Sous peine de nullité, l'ordre de suspendre les travaux doit être confirmé dans les cinq jours par le Bourgmestre ou par le fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire lorsque l'ordre verbal d'arrêt a été donné par un des agents cités à l'arrêté ministériel du 31 janvier 1975.

Ristourne sur le montant des factures de consommation d'eau et d'électricité aux personnes à revenus modestes

Pour l'année 1983, il sera accordé aux personnes ayant des revenus modestes une ristourne de 470 francs sur le montant des factures de consommation d'eau et de 470 francs sur le

montant des factures de consommation d'électricité.

Ladite ristourne sera accordée aux personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 290.000 francs durant l'année 1982.

Cette ristourne peut se cumuler avec celle qui serait éventuellement accordée à titre de chef de famille nombreuse.

Pour bénéficier de ladite ristourne, une demande devra être adressée auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins sur une formule délivrée par l'Administration Communale à laquelle seront jointes toutes les pièces justificatives requises, avant le 30 novembre 1983.

Règlement Communal relatif à l'obligation d'entretenir les terrains bâtis et non-bâtis

Le Conseil Communal a pris récemment de nouvelles mesures à ce sujet.

Article 1^{er} :

Tout terrain bâti ou non bâti et repris comme tel dans les plans de secteur ou plans d'aménagement de la Ville, doit être entretenu de façon à ne pouvoir en rien nuire aux parcelles voisines (herbes en graine, chardons, dépôt de toutes sortes).

Article 2 :

Les herbes devront être tondues ou fauchées au minimum une fois par an avant le 15 juillet.

Article 3 :

Les accotements et les fossés séparant ces parcelles de la voie publique devront être également dégagés et entretenus.

Article 4 :

En cas d'infraction aux dispositions du présent règlement, l'Administration communale pourra, après un premier avertissement, faire exécuter les travaux d'entretien aux frais du propriétaire de la parcelle, à l'expiration du quinzième jour dudit avertissement.

Article 5 :

Toute infraction aux dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 64 et 65 de la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Prime à la réhabilitation des logements

Conditions d'octroi

A la date de la demande, le demandeur doit avoir atteint l'âge de 21 ans.

Les revenus ne peuvent excéder le montant de 1.000.000 F, augmentée de 100.000 F par enfant à charge. Par revenus, on entend les revenus nets imposables à l'impôt des personnes physiques perçus par le demandeur et son conjoint ou la personne avec qui il vit maritalement au cours de l'année antérieure à celle qui précède l'année de la demande.

Le demandeur doit consentir pendant une période de 5 ans prenant cours à partir du jour de la demande, à la visite du logement par les délégués du ministre chargés de contrôler si les conditions prescrites aux travaux ont été respectées.

Le logement doit être situé dans la Région wallonne.

Il doit être reconnu comme améliorable, c'est-à-dire comme présentant des défauts qui affectaient notamment la stabilité, l'étanchéité, la siccité, l'aération et l'éclairage naturels, l'isolation ou l'hygiène et auxquels il est possible de remédier.

Travaux de réhabilitation pris en compte

Les travaux d'assainissement : ils peuvent être de nature à remédier aux causes d'insalubrité.

Les travaux d'amélioration doivent être de nature à améliorer la structure de la distribution intérieure, l'isolation, l'équipement ou l'accès du logement. Ils peuvent être pris en considération seulement si les travaux d'assainissement interviennent à toutes les causes d'insalubrité.

Les travaux qui seraient effectués sur des pièces affectées ou destinées à être affectées principalement à l'exercice d'une activité professionnelle ne sont pas pris en compte. Les travaux de réhabilitation doivent être exécutés par des entrepreneurs agréés.

Ils devront faire l'objet d'un devis préalable dont le montant doit être supérieur à 100.000 F.

Montant de la prime à la réhabilitation

Le montant de la prime est égal à 30 % du coût des travaux, sans pouvoir excéder 150.000 F.

Le montant sera porté à 60 % si les revenus nets n'excèdent pas 500.000 F, augmentés de 50.000 F par enfant à charge. Dans ce cas, la prime ne pourra dépasser 200.000 F.

Le montant de la prime est augmenté de 100.000 F lorsque la demande a trait à des travaux de réhabilitation à exécuter à un logement acquis par le demandeur depuis moins de 5 ans à la date de la demande mais uniquement si le logement a été acquis après l'entrée en vigueur de l'arrêté.

En outre, la prime ne peut être cumulée avec les avantages prévus par la réglementation relative aux prêts consentis par le Fonds du logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique et par la Société nationale terrienne.

Procédure

La demande doit être introduite auprès de l'Administration du logement au moyen du formulaire ad hoc établi par le ministre et délivré soit par cette administration, soit par la commune.

Elle doit, à peine de nullité, être envoyée par lettre recommandée à la poste. Le cachet de la poste fait foi de la date de la demande.

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- l'extrait du registre de la population établissant l'identité complète du demandeur et de son conjoint ou de la personne avec laquelle il vit maritalement ainsi que des enfants qui sont à leur charge respective.

- l'avertissement-extrait de rôle attestant des revenus ou, à défaut, une déclaration écrite de l'Administration du logement à recueillir auprès des services compétents du ministère des Finances et les renseignements nécessaires.

- le devis des travaux : celui-ci est établi par l'estimateur. De manière tout à fait générale, ont la qualité d'estimateur les personnes exerçant une profession relative à l'architecture, l'ingéniering ainsi que les formations similaires.

La promesse d'octroi de la prime est accordée sur base du devis de l'estimateur et des renseignements fournis par le demandeur. La promesse ou le refus d'octroi de la prime est notifié au demandeur dans les 6 mois de la demande.

Quant au montant de la prime, il est notifié au demandeur après réception par l'Administration du logement d'une déclaration de l'estimateur certifiant l'achèvement complet des travaux.

L'estimateur, à la requête du demandeur, établit un état d'avancement des travaux à la condition que le montant des factures atteigne au moins la moitié du coût de l'ensemble des travaux ayant

fait l'objet du devis. Après réception de cet état d'avancement, l'Administration du logement notifiera au demandeur qu'il lui est alloué un montant égal à la moitié de celui de la promesse d'octroi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du « Service Urbanisme », av. des Comtants, 34 — Tél. 41.74.11.

Feux à moins de 100 m d'une habitation

Il est rappelé que le code rural stipule qu'il est interdit d'allumer du feu à moins de 100 mètres des maisons, des bois, des bruyères, des vergers, des haies. (art. 89-8°)

Cette disposition s'applique à tout feu découvert, volontaire et momentané. Celui qui provoque l'incendie de la propriété d'autrui dans cette circonstance est punissable aux termes de la loi.

On sera particulièrement attentif, au moment de la chute des feuilles, à ne pas incommoder le voisinage par des fumées denses.

Ristourne sur la consommation d'eau aux familles nombreuses de Céroux-Mousty et Limelette — Exercice 1983

Pour l'exercice 1983, en ce qui concerne les habitants des deux anciennes communes de Céroux-Mousty et Limelette ;

Les chefs de famille dont le ménage comprend, au premier jour de l'exercice considéré, au moins trois enfants à charge, demeurant avec eux, ont droit à la gratuité de 100 hl d'eau dans l'immeuble sis dans la commune et où ils sont domiciliés à la même date.

Pour être valable, la demande — certifiée sur l'honneur par le chef de ménage — devra être envoyée à l'Administration communale pour le 30 novembre 1983 au plus tard.

Pour les habitants de la section Ottignies et Louvain-la-Neuve, la date limite était le 31.08.83.

Attention aux Travaux d'Urbanisme effectués sans permis

Plusieurs amendes ayant été infligées ces derniers temps par l'Administration Provinciale de l'Urbanisme, le Collège des Bourgmestre et Echevins estime nécessaire d'attirer à nouveau l'attention de nos concitoyens sur les inconvénients graves qu'ils encourent en prenant le risque d'exécuter des travaux sans autorisation préalable.

La loi sur l'urbanisme et ses arrêtés d'exécution prévoient, outre des peines d'emprisonnement éventuelles, les sanctions suivantes.

Outre la pénalité, le tribunal ordonne d'effectuer dans un délai prescrit, sous peine d'application éventuelle de mesures d'office, à charge du contrevenant :

- soit la remise en état des lieux
- soit l'exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement
- soit le paiement d'une somme représentative de la plus-value acquise par le bien à la suite de l'infraction et ce, sans préjudice, pour la partie civile, du droit à l'indemnisation à charge du condamné.

Uniquement lorsque l'infraction ne consiste pas dans l'exécution de travaux ou l'accomplissement d'actes contraires aux prescriptions des plans d'aménagements, règlements et permis de lotir, et que ces travaux ou actes sont susceptibles de recevoir le permis requis eu égard au bon aménagement des lieux, la régularisation peut avoir lieu par transaction moyennant :

- l'introduction d'une demande d'autorisation en bonne et due forme
- et le paiement dans le délai prescrit, d'une somme transactionnelle égale :

— au double du montant de la taxe communale sur les bâtisses, celle-ci restant en outre due, lorsqu'il s'agit de construction ou reconstruction d'immeubles

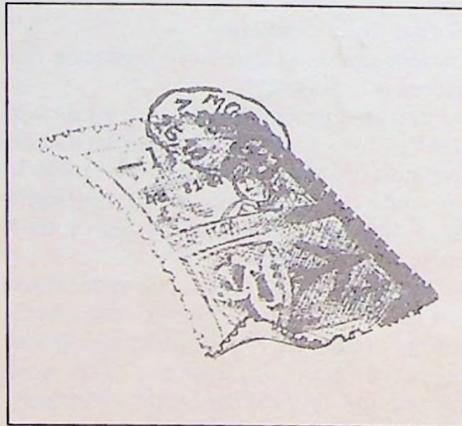
— à un montant fixé par mètre carré, mètre courant ou par unité, lorsqu'il s'agit de démolition, érection de clôtu-

res, dépôt de véhicules usagés ou de mitrilles, modification du relief du sol, abattage d'arbre(s).

Rappelons également qu'un permis de bâtir n'est valable qu'un an et renouvelable pour une seule durée d'un an sur demande de l'intéressé. Passé ce délai, les travaux ne peuvent être exécutés qu'après obtention d'une nouvelle autorisation sur base d'une nouvelle demande.

Exemption du droit du timbre pour délivrance de documents administratifs aux personnes sans emploi

Lors de sa réunion du mois de septembre le Conseil Communal a décidé d'exonérer de la Taxe **Communale** sur la délivrance de documents administratifs les personnes à la recherche d'un emploi domiciliées dans la commune et titulaires d'une carte de pointage.



Il est bien évident que cette exonération ne concerne que les documents délivrés en vue de l'obtention d'un emploi.

Occupation du Domaine Public

Nous rappelons à toutes les associations, groupements, et à tous les particuliers désireux d'occuper temporairement une parcelle du domaine public que, conformément au règlement communal en la matière, ils sont priés d'en demander l'autorisation préalable et écrite au Collège des Bourgmestre et Echevins, à l'Hôtel de Ville.

Rendez-vous à la Plaine des Coquerées

Dans notre n° 7 de janvier 1979, nous vous annoncions l'approbation par le Conseil Communal du projet de construction d'une nouvelle infrastructure sportive au quartier des Coquerées à Mousty.

Aujourd'hui, cet ensemble conçu par le Bureau BEAI dirigé par l'architecte Goelen est accessible aux nombreux sportifs de l'entité.

La plaine des Coquerées est aménagée sur un terrain de 2 ha 90 situés entre les rues du Bon Air, du Cimetière et des Coquerées. Elle comporte les équipements suivants :

— un hall omnisports (59 m x 48 dans ses plus grandes dimensions — 2.712 m² de surface utile) abritant une salle polyvalente de 1.500 m², une cafeteria, une salle de réception, 3 suites de vestiaires/douches dont une pour handicapés, une infirmerie, des locaux pour les arbitres et un secrétariat.

— un ensemble de terrains non couverts prévus pour une triplette de 48 m x 36 regroupant sur une même surface les jeux de tennis, volley, basket et mini-foot d'une part et un terrain de football ou de rugby d'autre part. On a également prévu une aire de jeux pour les enfants ainsi qu'un parking pour une soixantaine de voitures.

Le montant global des travaux approche les 50 millions dont 60 % ont été subsidiés par l'Etat.

Après l'énumération de ces diverses caractéristiques techniques, voyons comment va fonctionner ce nouvel ensemble sportif.

La gestion a été confiée à une A.S.B.L. présidée par M. Michel Pirson, conseiller communal, et composée de représentants communaux et de représentants des clubs sportifs.

Il est bien évident que l'accès aux terrains est prioritaire pour les clubs et les habitants de notre ville. Tous renseignements complémentaires à ce sujet peuvent être obtenus au secrétariat de la Plaine (Tél. 010/61.15.25).

Les installations de la Plaine sont accessibles tous les jours de 9 à 22 h.

Dès à présent, nous vous informons qu'une semaine portes-ouvertes sera organisée du Me 9 au Di 13 novembre prochain. Tous les clubs utilisant les ins-

tallations de la Plaine y participeront. Le programme complet de cette manifestation sera diffusé « toutes boîtes ».

Et peut-être, pourquoi pas puisque le local y est bien adapté, une compétition de tir-à-l'arc en salle ?

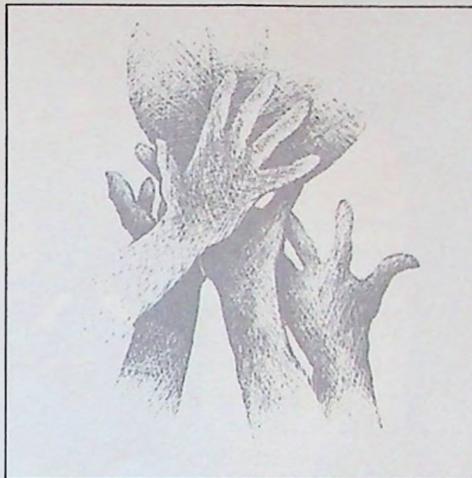


Voilà, très rapidement brossée, la présentation de ce nouveau fleuron de l'infrastructure sportive de notre ville qui ne doit rien aux meilleures salles de la région.

Journée de basket-ball féminin du 3 septembre 1983

Le Club « Le Rebond », qui fête ses dix ans d'existence, a organisé le samedi 3 septembre, au terrain de l'avenue Van de Walle (Petit Ry) une grande journée consacrée au Basket-Ball féminin sport dont il se veut être le port-drapeau dans la région. En effet, il n'est pas peu fier d'avoir remporté 4 titres provinciaux au cours de cette décennie : celui des Seniores avec accès à la Divi-

sion Nationale au terme de la saison 1979-1980, celui des Pupilles (81-82 et 82-83) et enfin celui des Minimes en 82-83.



Au cours de cette journée s'est déroulé un Tournoi réservé à des équipes « Cadettes » de 4 Provinces réunissant Mosa Jambes (Province de Namur) Othée (Province de Liège), Gilly (Province du Hainaut) et celle de notre Club représentant le Brabant Wallon. De plus un match « Minimes » et un match « Seniores » ont également été disputés.

Cette manifestation réunissait une majorité de Jeunes qui ont largement mérité les encouragements d'un nombreux public.

Corrida-relais de Louvain-la-Neuve

Chaque année depuis 8 ans, la corrida-relais emprunte les artères du site

universitaire et se dispute par équipes de neuf en trois catégories : dames, messieurs et mixte sur un parcours dépassant les 14 kilomètres.

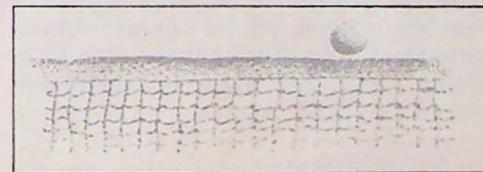
L'édition 1983 a réuni près de 200 équipes sur la ligne de départ. Ce qui a nécessité une mobilisation importante des services de police, de la Croix Rouge et du Service Communal des Travaux qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer la sécurité et le bon déroulement de cette épreuve sportive mais aussi et surtout folklorique.

Trophées et mérites sportifs

Le vendredi 25 mars dernier, au cours d'une réception sportivement cordiale donnée à l'Hôtel de Ville, Mme Anne André, Echevin des Sports, a remis :

— le trophée sportif communal individuel à Patrick Ernoux, athlète du C.S. Dyle

— le trophée sportif communal à l'équipe senior du CTTPO (Ping-Pong)

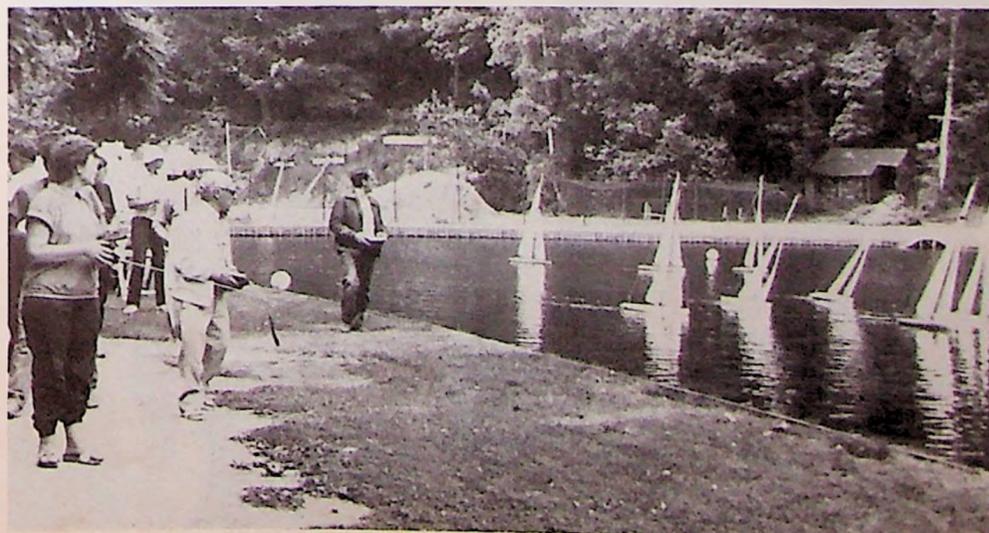


— le mérite sportif communal à l'athlète du C.S. Dyle Alain Wanlin, au judoka Pascal Claux, au Club du C.S. Dyle, au Club de Pelote Bruyères, à l'équipe pupilles du basket-club féminin « Le Rebond » et au club de volley-ball hommes d'Ottignies-LLN.

Concours naval au Bois des Rêves

Le lundi 23 mai dernier, l'étang du Bois des Rêves a servi de décor à une compétition peu commune organisée par le « Genval Model Boats ». Ce concours réunissait des mini-bateaux de tous types scrupuleusement reproduits à l'échelle et dirigés par radio-commande.

L'épreuve s'est déroulée en présence du Bourgmestre et d'un nombreux public et a connu un beau succès.



Le Centenaire des Vis Tchapias

Le centenaire de cette tradition de ducasse folklorique a été célébré les 13, 14 et 15 mai dernier.

Tout a commencé le vendredi au Centre Culturel par un brillant spectacle auquel ont collaboré la philharmonie royale « Concordia », la chorale « La Saltarelle », les aînés Michel Cliquet et Roger Hubert, Albert Gillain et Emile Tasson du Cercle « Art et Plaisir » et André Hancre auteur wallon et président du Cercle royal « L'Effort ».

Dans son allocution de bienvenue, la regrettée Simone Boudringhien, présidente des « Vis Tchapias » a rappelé ce qu'étaient les kermesses du Temps jadis, expression vivante d'une communauté locale, organisée par la « Jeunesse » (el d'jonnesse) qui en était la principale animatrice, gardienne attentive des traditions et conduisant la fête par délégation officielle de l'Autorité. La jeunesse et les « Vis Tchapias » (couples mariés et plus âgés) participaient aux cortèges qui parcouraient la localité et dont l'ordonnance était semblable à celle des « Marches de Wallonie ».

Au cours du spectacle, le public eut l'occasion d'admirer l'adresse des deux aînés qui exécutèrent un jeu de drapeau parfaitement synchronisé. A ce propos rappelons que tous nos villages possédaient leur aîné (mot espagnol



qui signifie porte-étendard). A Ottignies, le plus connu fut Pierre Deraemeaux qui vécut à Blocry au siècle dernier. Sa maison existe toujours en bordure du futur lac de Louvain-la-Neuve et est actuellement occupée par un chevrier.

Le spectacle chatoyant qui a été offert au public du Centre Culturel n'eût pas été aussi parfait sans la précieuse mais discrète collaboration de Joseph Charels auteur d'un texte inédit dit par A. Gillain, Marcel Bassinne, directeur honoraire de l'Académie de Musique, qui assura la transcription pour orchestre du « Quadrille des Lanciers », de l'air du drapeau et de la Chanson des Vis Tchapias écrite par A. Hancre, ainsi que France Hennaut et Marianne Thielemans qui ont réglé les danses des Vis Tchapias.

Le samedi et le dimanche, la fête s'est poursuivie dans la meilleure tradition des ducasses folkloriques. A l'issue d'une messe communautaire, fut inaugurée la chapelle du Stymont restaurée par les soins des ouvriers communaux et décorée par le céramiste brabançon Max Vanderlinden qui a réalisé un très bel ensemble dont une plaquette portant le texte de « l'Ave Maria » rédigé en wallon par l'Abbé Gits.

Souhaitons que ces festivités aient non seulement célébré le centenaire d'une société locale mais aient également marqué le départ d'un renouveau folklorique dans notre ville.

Rendez-vous dans ... cent ans !

Note : Nos lecteurs trouveront une documentation complète sur les traditions folkloriques dans notre localité à la « Maison du Tourisme », av. des Combattants, 32 — Tél. 41.27.40.

Avis

La fête annuelle des 3 x 20 se déroulera cette année au Centre Culturel d'Ottignies le mercredi 9 novembre 1983 à 14 h.

Le transport peut être assuré. Pour tout renseignement complémentaire, il suffit de contacter le C.P.A.S. au 41.15.32.



Notre Ville en bonne place au Palmarès Touristique 1982

La Fédération Touristique du Brabant a tenu son assemblée générale à Nivelles. Le bilan présenté est optimiste. C'est le résultat principalement de la crise qui incite aux petits déplacements à l'intérieur des frontières et du beau temps qui a régné sur nos provinces au cours de l'été 1982.

En ce qui concerne notre ville, c'est peut-être aussi le fait de l'effort consenti par les principaux responsables en vue de créer une animation de qualité et améliorer l'infrastructure existante.

Ainsi le Domaine Provincial du « Bois des Rêves » a-t-il vu son chiffre de visiteurs augmenter de 30 % (39.111 personnes y compris 2.950 pêcheurs). Un effort sera encore consenti au courant de la saison prochaine qui verra l'aménagement d'un nouveau pavillon d'accueil.

Au chapitre du tourisme culturel, le musée de Louvain-la-Neuve connaît un succès grandissant et mérité (12.000 visiteurs). Quant au site universitaire, il recueille toujours un nombre croissant de visiteurs issus de milieux très différents : on y voit aussi bien des « promeneurs » que des spécialistes (155.000 en 1982).

Sur le plan folklorique, l'augmentation des touristes et des curieux est également constante :

— les 24 heures cyclistes de L.L.N. viennent largement en tête avec 55.000 spectateurs ;

— vient ensuite le rassemblement des aérostats à Céroux avec 4.000 personnes présentes sur la place du village le jour de l'Ascension ;

— puis la Corrida-Relais de L.L.N. avec 3.500 spectateurs.

Enfin, deux autres attractions se rattachant directement aux anciennes coutumes de notre région : la « Ducasse des Vis Tchapias » (2.300 personnes) et les Feux de la St Grégoire (1.500 spectateurs). A elles seules, ces deux manifestations représentent une des plus fortes hausses en ce qui concerne les attractions folkloriques en Brabant Wallon.

Notons encore que l'église N.D. de Mousty figurait parmi les points attractifs des « Journées Portes Ouvertes » qui ont drainé dans notre région 10.746 visiteurs.

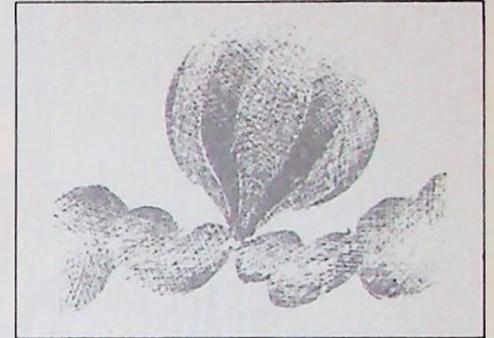
Comme on le voit les activités touristiques ont le vent en poupe et notre

administration municipale l'a bien compris qui, dès septembre 1982, a permis l'ouverture de la Maison du Tourisme. Après un an d'activité, on peut dire que là aussi le bilan est positif : édition d'un dépliant consacré aux principales curiosités de l'entité et distribué « toutes-boîtes », organisation d'expositions artisanales temporaires à raison d'une tous les quinze jours, accueil d'un nombreux public en quête d'informations les plus diverses (1.800 personnes en 10 mois), collaboration à de nombreuses festivités et notamment tout récemment au Centenaire des Vis Tchapias et au jumelage musical entre la philharmonie royale « Concordia » et la sympathique fanfare d'Emmerthal (Basse-Saxe)...

La Maison du Tourisme complète ses activités locales par d'autres qui s'étendent à tout le Brabant wallon grâce à une collaboration étroite avec les Syndicats d'Initiative régionaux. C'est ainsi qu'ont pu être coordonnées 28 excursions rassemblant 1.315 personnes réparties sur 6 circuits touristiques.

Dans cet ensemble de résultats positifs, un seul point noir à signaler : l'absence à Ottignies-Louvain-la-Neuve d'une auberge de jeunesse ou d'un camping alors qu'une clientèle potentielle existe. A quand l'occupation du créneau disponible ?

région de Rofessart. Ayant demandé plus de 700 heures de travail, cette copie de la première montgolfière a été bien évidemment rapatriée dans les ateliers du Club cérouisien et restera ainsi une pièce unique qu'il pourra s'enorgueillir de posséder.



En fait, en une après-midi, avec la reconstitution évoquée ci-dessus et le décollage d'un ballon à gaz et des répliques de célèbres dirigeables ainsi que l'ascension d'une vingtaine de montgolfières, le public put assister à une rétrospective de toute l'évolution de l'aérostation.

Dans la foulée, un bureau postal temporaire a fonctionné les 11 et 12 juin en la salle Cérouisiana où l'oblitération d'un courrier postal par ballon s'est faite au moyen d'un cachet spécial portant le texte suivant : « 1783 — L'invention du Ballon — 1983 — 1341 Céroux-Mousty ».

A Céroux : Le Bicentenaire du Premier Vol humain

Cette année, la traditionnelle Fête Aérostatique de l'Ascension a revêtu, malgré un temps de tempête qui a obligé les organisateurs à reporter la manifestation au dimanche suivant, un caractère tout particulier en raison du Bicentenaire du premier vol humain effectué à Annonay en 1783.



C'est ainsi que les 2.000 personnes massées sur la place de Céroux purent assister à l'envol extraordinaire d'un fabuleux ballon, chauffé à la paille et à la laine, réplique exacte du premier ballon de 1783. Ce ballon s'est posé sans encombre 15 minutes plus tard dans la

Les communes à vocation touristique

Le premier congrès international des communes à vocation touristique s'est tenu à la Costa del Sol au courant du mois d'avril dernier.

Soulignons quelques uns des thèmes qui y furent abordés et pouvant intéresser directement notre ville dans le cadre d'une nécessaire promotion touristique : l'entretien et la propreté des sites urbains, toutes les formes de pollution, les moyens de communication, l'organisation de spectacles à l'intention des touristes et l'infrastructure sportive.

Un très beau programme auquel toute commune à vocation touristique doit rester attentive et qui sera probablement repris dans la future charte de l'Association internationale qui se réunira au mois de septembre 1983 au Touquet-Paris-Plage.



Nos Centenaires

Au début de cette année 1983, nous avons eu la joie de fêter le centième anniversaire de deux de nos concitoyennes :

à gauche : Mme Charlotte Baras-Dresse fêtée le 28 janvier. Fille d'un professeur de mathématiques à l'Athénée Royal de Namur, elle est restée très alerte et mitonne encore chaque jour des petits plats pour son compagnon Joseph Lauwers avec qui elle habite au n° 11 de l'avenue des Combattants

à droite : Mme Marie Baudoux-Clarre, dont le centenaire avait été fêté dans l'intimité le 21 avril dernier. Cette Ottintoise de vieille souche est hélas décédée le 8 juillet entourée de l'affection de sa fille Mariette qui fut institutrice communale en chef dans la localité pendant plus de 30 ans.



La Fête à Jules

Jules Ginion est un vrai cérouisien. Ses parents habitaient déjà rue du Puits où il est né il y a 74 ans.

En 1933, à l'âge de 24 ans, il prend en mains les destinées du Comité des Fêtes.

Les premiers soucis du nouveau Comité sont d'ordre financier : rien dans les mains, rien dans les poches ! Jules Ginion et ses collaborateurs collectent de porte en porte l'argent nécessaire pour organiser une course cycliste. Résultat : 450 F dans la caisse. Le jour de la kermesse une quarantaine de coureurs, dont la plupart sont originaires de la région, s'alignent sur la ligne blanche. Ce sont les premiers tours de roues du Club « La Pédale Cérousiennne » fondé par Jules Ginion.

Avant la guerre de 1940, la kermesse de Céroux est très populaire. A tel point que trois salles et un ponton suffisent à peine pour absorber la clientèle.

Les cafés sont encore au nombre de 12 (ils avaient été 30 avant 1914 dont 5 rue du Puits !) Pourtant, il n'y a jamais eu de grosse bagarre. Un paradis pour « champète ».

A l'occasion de la fête, des concours de tir à l'arc sont organisés sur la place. Céroux compte alors une quinzaine de joueurs qui se réunissent « Au Prince », café situé juste en face de la perche !

Il existe également une équipe de balle-pelote ainsi qu'une fanfare.

Vendredi 10 mai 1940. Dans deux jours, c'est la Pentecôte et la fête à Céroux. Tout est prêt : le ponton, le ballodrome, la décoration et même les tartes. La fête n'aura pas lieu et pour cause !...

Le 21 juillet 1945 la fête redémarre, avec un grand banquet pour les prisonniers récemment rentrés de captivité et un cortège de chars tirés par des chevaux. Une ambiance extraordinaire.

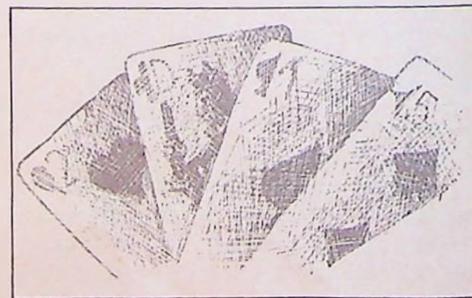
Jules Ginion va poursuivre ses activités pendant 38 ans encore. Trente-huit ans au cours desquels la physionomie de la fête ne va pas cesser d'évoluer. Mais le Président a le cœur jeune et une très grande largesse d'esprit. Son expérience et sa popularité font de lui un véritable « patriarche ».

Après 50 années de présidence dévouée il était normal que Jules Ginion soit à l'honneur des fêtes de la Pentecôte, cuvée 1983.

Soyez-en certains, l'heureux et inamovible jubilaire en gardera le meilleur souvenir de sa carrière. Il s'est même payé le luxe d'un baptême de l'air à bord d'une montgolfière !

La Fête du Bon Air

Organisée les 16, 17 et 18 septembre dans le cadre des Fêtes de Wallonie et du renouveau de la fête de Mousty, la 3^e édition de cette joyeuse kermesse comporte une affiche accrocheuse, concours de whist, tournoi de pétanque, jeux pour enfants, brocante, et même une messe en wallon.



Placée sous le patronage de la Ville et de la Société Nationale Terrienne, elle est animée par les membres du Comité de Quartier présidé par M. Gérard Vanderbist assisté par Mmes et MM. Andrée Schittecate (vice-présidente) Alain Vanderlin (secrétaire), Myriam Vanweddigen (secrétaire adjointe), Josy Neimry (trésorier), M.C. Dewit, Monique Swaelens, Serge Genard et Gérard Rens (membres).

La Grande Kermesse du Centre

Comme chaque année, la Grande Kermesse du Centre qui s'est déroulée pendant le week-end du 17 au 21 juin, a connu un magnifique succès de foule dû certainement au programme proposé et au très beau temps que nous avons connu à cette époque.



Les festivités ont commencé par l'élection de Dominique Harmegnies au titre de Miss Ottignies 1983.

Le samedi en fin d'après-midi a eu lieu la remise des prix du concours photos. Mme André, Echevin des Fêtes, a remis 3 premiers prix à : André Goossens de Wavre (couleur), Véronique Desmet d'Ottignies (noir et blanc) et Yves Lobet de Louvain-la-Neuve (originalité).



Dimanche, le cortège musical (international par la présence de l'Harmonie et de la Chorale d'Emmerthal) a connu un franc succès auprès du public massé le long des rues du Centre. Avant de rejoindre le Douaire où se disputait un championnat de pétanque, les musiciens allèrent donner l'aubade à Mme

Baras, notre centenaire, qui suivait le cortège de son balcon.

La journée de lundi fut réservée aux amateurs de vélos sur rouleaux et aux « fanas » de catch. Elle se termina par le traditionnel feu d'artifice tiré sur l'esplanade du Douaire.



DISCOBUS

Le service communal de discothèque et de diathèque est dans notre Ville, réalisé par le Discobus n° 3 de la Médiathèque de la Communauté française de Belgique, asbl.

Le Discobus met à votre disposition :

- une discothèque de 15.000 disques dans les différents domaines de :
 - la musique classique, l'opéra, l'opérette
 - la pop music et le rythm and blues
 - le folklore et la musique ethnique
 - le jazz
 - la chanson française et le cabaret (humour)
 - les voix de l'histoire
 - la littérature (poésie, théâtre, prose)
 - les contes, chansons et danses pour enfants
 - les musiques de films
 - le bruitage et les documents sonores
 - les cours de langues et les disques didactiques
- une collection de musicassettes dans les mêmes domaines
- une collection de diapositives
- bientôt des vidéocassettes et des disques « compact » !

Inscription :

Cotisation unique de membre à vie : 500 francs. La carte de membre est familiale.

Location :

25 francs par disque ou cassette et par semaine

Cours de langues :

110 francs par tranche et par mois,
170 francs par 2 mois.

Avis aux enseignants :

Grâce à un accord intervenu entre le Ministère de l'Education Nationale, la Médiathèque de la Communauté française de Belgique asbl. et notre Administration Communale, tous les enseignants des établissements scolaires

pourront obtenir un abonnement gratuit en s'adressant directement au service du prêt.

Le service du Discobus n° 3 est réalisé grâce au Ministère de la Culture française et à la commune de Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Pour tout renseignement complémentaire :

081/22.62.84 (Discobus)

010/41.27.40 (Maison du Tourisme)

Le Discobus stationne chaque vendredi de 15 à 16 h. sur le parking du Douaire.



Echos culturels

Le Prix Joseph Poche

Il faut rendre hommage à l'action inlassable de l'ancien préfet des études de l'Athénée Royal d'Ottignies, M. Joseph Poche, en faveur de la promotion des arts et des lettres dans son établissement. C'est pourquoi l'actuel préfet, Claude Boucher, et l'Association des Parents ont créé un concours annuel de poésie qui porte son nom.

La proclamation des résultats de la 1^{re} édition a eu lieu le dimanche 19 juin.

Dans la catégorie « Poésie », 14 lauréats ont été primés. Tandis que les dessinateurs étaient au nombre de septante-quatre.

Ces chiffres indiquent que la tâche du jury (composé notamment de M.

Carlo Masoni, directeur du Centre Culturel) n'a pas été facile.

Encore bravo à tous ces jeunes talents !

Challenge de la Ville de Nivelles

Le samedi 16 avril dernier, la salle du Vaux-Hall à Nivelles fut, c'est le cas de le dire, le théâtre d'un exploit peu commun réalisé par la troupe du Cercle « Art et Plaisir » de Céroux-Mousty qui y remporta pour la 3^e fois consécutive le Challenge de la Ville de Nivelles.

La troupe cérousienne avait interprété ce soir-là « Embarras pou un mwart » (« Embarras pour un mort ») qui vaut de sérieux encouragements à ce cercle de « bons-vivants » heureux détenteur de la coupe à titre définitif.

Plumes romanes

Notre concitoyenne Mme Liliane Toussaint a été désignée en qualité de présidente des « Plumes Romanes », association d'écrivains de langue française couvrant l'ensemble du Brabant wallon.

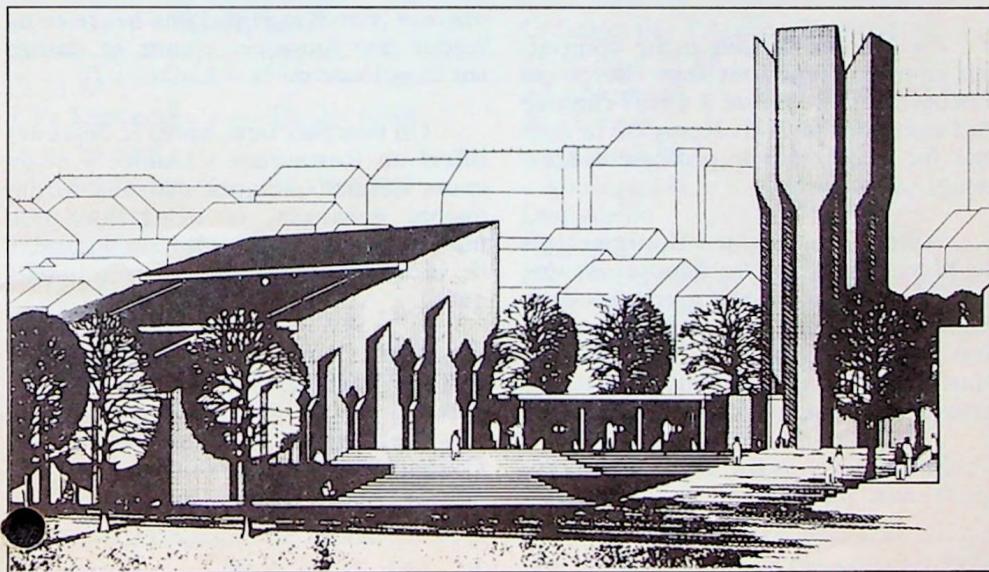
Ce groupement qui a pour but de promouvoir la poésie dans notre Roman Pais éditera dès le mois d'octobre 1983, un recueil d'écrivains du Brabant Wallon, intitulé « Mélanges » et préfacé par Andrée Sodekamp.

Renseignements :
18, rue Nouvelle
1341 Céroux-Mousty
Tél. 61.46.94

Une église pour le site universitaire

Dès la création du site de Louvain-la-Neuve, les fidèles disposèrent de la chapelle « La Source » qui s'avéra vite trop exiguë pour faire face aux besoins grandissants de la communion paroissiale dont M. l'Abbé R. Thysman est le curé.

Un projet aux dimensions plus importantes fit l'objet de nombreuses réunions du Conseil de Fabrique et aboutit à l'élaboration d'un plan dressé par l'architecte Jean Cosse de Waterloo qui a réalisé les monastères de Clerlande et des Dominicaines de la rue du Renivaux.



Les travaux de construction ont débuté cette année, rue Hennebel, au quartier de l'Hocaille, en face du musée d'archéologie.

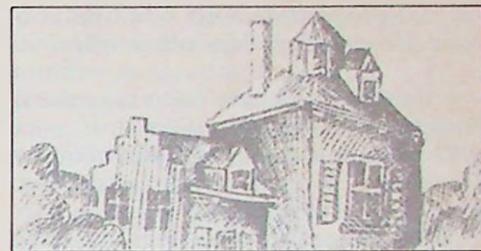
La bénédiction solennelle de la première pierre de la future église St-François d'Assise a eu lieu le 26 mars dernier par le Cardinal Archevêque Mgr Dancels entouré de notre Evêque du Brabant Wallon Mgr Van Cottom et de Mgr Massaux assisté du Curé de la Paroisse l'Abbé Thysman et d'un nombreux clergé.

Le Bourgmestre, des membres du Collège et du Conseil Communal y assistaient également.

L'achèvement du gros-œuvre est prévu pour la fin de 1983 mais il faudra toutefois encore attendre un an pour que la nouvelle église puisse être ouverte au culte.

Dédié à Simone Boudringhien

Attachante Ottignies-Louvain-la-Neuve



Ville aux gens toujours accueillants :
Je te dois des heures dorées,
Et tout l'hiver à la veillée
De toi je parle à nos enfants.

Céroux, tes braves habitants
S'amuse comme au bon vieux temps.
Et j'aime tes vieilles fermettes
Toujours si calmes et coquettes.

Mousty, ta paix me tranquillise,
Et parfois je prie à genoux
Dans ton antique et humble église,
Notre plus précieux bijou.

Louvain-la-Neuve au cœur ardent,
Je connais tes étudiants
Dont la sincère gentillesse
Fait que j'estime la jeunesse.

Chers Rofessart et Limelette
Vos vergers en blanche toilette
Et vos sentiers réjouissants
Ont gardé leurs attraits d'antan.

Doux Blanc-Ry, je demande encor
Que l'on mette dans ma bière
Une poignée de ta terre
Que j'emporterai dans la mort.

Stimont qui ne se souvient pas
De tes amusants « Vis Tchapias »,
Qui, de ce terroir si fertile
Reflétaient la joie juvénile.

Petit-Ry, Pinchart et Blocry,
Nul n'aime autant que moi sur terre
Cette couronne de lumière
Qui ceint vos coteaux si fleuris.

Brabant, terre de mon enfance,
Pays tant de fois violé,
Loin de toi je crains la souffrance
Et tout me paraît désolé.

Centre d'expression et de créativité

Outre le centre d'été à Blocry, le Centre de Loisirs Actifs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve organise, durant l'année, des ateliers créatifs pour les enfants de 5 à 13 ans.

Chaque séance accueille un groupe stable de 8 enfants encadrés par un ou deux animateurs (s).

Ces ateliers hebdomadaires développent des activités basées sur des matériaux tels que la terre et la peinture.

Ils permettent aux enfants de se rencontrer, d'approcher et d'approfondir

individuellement des techniques qui favorisent leur expression.

Trois séances sont organisées :

le lundi de 15.45 h à 17.45 h pour les enfants de 5 à 8 ans ;

le mercredi de 14.00 h à 16.00 h pour les enfants de 5 à 8 ans ;

le samedi de 10.00 h à 12.00 h pour les enfants de 6 à 13 ans.

Les inscriptions se prennent par trimestre aux jours et heures de séances.

La participation est de l'ordre de 50 frs par séance.

Elle couvre les frais d'animation, d'assurance et de matériel.

Les ateliers reprennent le lundi 3 octobre 1983. Les activités sont suspendues durant les congés « scolaires ». Le local est situé au 34, av. des Combattants à Ottignies — entrée par le parking du Centre Culturel —.

Marcel Roloffe

Jumelage culturel dans le cadre de l'amitié belgo-allemande

L'Europe des cœurs a fait un nouveau pas en avant dans notre ville.

En réponse à une visite faite par la Philharmonie Royale « Concordia » en 1982 à la petite ville d'Emmerthal en Basse-Saxe, le week-end de la kermesse aura été l'occasion d'un nouveau rapprochement entre les sociétés musicales des deux localités.

Après l'accueil officiel des autorités communales autour du traditionnel petit verre de beaujolais offert dans la nouvelle salle du village de Céroux, la délégation allemande présidée par son Bourgmestre M. F. Saacke et forte de quelque 120 personnes fut reçue au Centre Culturel où fut donné un brillant concert auquel ont collaboré l'Emmerthaler Blasorchester, la chorale Deutsche Eiche et la chorale St-Remy.

Cette soirée fut un grand moment musical suivi d'une réception à l'Hôtel Etap au cours de laquelle furent échangés des cadeaux : du Val-St-Lambert pour nos amis d'outre Rhin et une gravure particulièrement réussie pour les Ottintois.

Le samedi fut essentiellement consacré au tourisme avec la visite du Champ de bataille de Waterloo et d'un



tour de la capitale où nos hôtes furent reçus à l'Hôtel de Ville.

La journée du dimanche comportait un programme tout aussi chargé qui a débuté par une Messe à 4 voix chantée en l'église décanale St-Remy où la chorale fut dirigée par le professeur Mercier.

Après la messe, les Bourgmestres du Monceau et Saacke déposèrent une gerbe au monument aux morts des deux guerres et la société musicale d'Emmerthal interpréta, sous la direction de Marcel Ancion, les deux hymnes nationaux devant une assistance émue.

Ensuite le verre de l'amitié fut offert aux participants Allemands et

Ottintois lors d'une réception très sympathique donnée au domicile du mayor. Pendant plus d'une heure ce ne furent que musique, chants et danses sur la pelouse de la « Lisière » !

Un peu plus tard, après le déjeuner offert au Restaurant « Galilée » et au cours duquel quelques cadeaux furent encore échangés, la délégation allemande participa au traditionnel cortège de la kermesse où elle fut très remarquée.

Enfin, vers 21 h, ce fut le moment de l'Auf Wiedersehen sur la place de la gare où chacun promit de se retrouver très bientôt soit à Emmerthal, soit à Ottignies-Louvain-la-Neuve car les projets de manquent pas.

TV COM : Télétexte Cécile

Dans l'évolution des médias l'homme a d'abord été lecteur puis auditeur et enfin téléspectateur. Actuellement, il devient progressivement vidéolecteur.

Ainsi, grâce aux récents progrès en matière de micro-informatique couplés aux possibilités de la télédistribution, le télétexte Cécile s'affiche électroniquement et gratuitement sur votre téléviseur.

Ce magazine contient des rubriques conséquentes essentiellement basées sur l'information locale. Globalement, chaque édition comprend 80 pages et dure 30 minutes. Il est diffusé sur le canal 2

(RTL) du réseau Unerg couvrant 20.500 foyers situés au cœur du Brabant wallon.

Ceux de nos lecteurs, responsables de diverses activités, que cela intéresse, peuvent contacter le

TV COM Magazine
Chée de la Croix, 7
1340 Ottignies
Tél. 010/41.01.96

Télétexte Cécile
Chée de la Croix, 7
1340 Ottignies
Tél. 010/41.39.73

Horaire complet des Emissions TV COM

A partir du 5 novembre

Ma : 12 h 30 - 13 h 00

Télétexte Emploi

13 h 00 - 13 h 15

Owè d'nou ? (nouvelles locales)

Je : 12 h 30 - 13 h 00
Télétexte Emploi
13 h 00 - 13 h 30
Magazine régional



Sa : 12 h 30 - 13 h 00
Télétexte magazine régional
13 h 00 - 14 h 00
Magazine vidéo TV COM

SUR TELE 2

La Saison 1983-1984 dans les théâtres de la Ville

Au Centre Culturel

Cela devient difficile de présenter le programme du Centre Culturel. En effet, les saisons précédentes ont été des succès. Maintenant les adjectifs manquent. Il restait aux organisateurs de faire aussi bien et même mieux. Et nous croyons qu'ils y sont parvenu. Jugez-en plutôt :



- 12.11.83 :
« Ta Fantastika » — Th. en Noir
 - 18 et 19.11.83 :
« Frankenstein » — Th. National
 - 2 au 4.12.83 :
« Potiche » — Th. des Galeries
 - 11.12.83 :
Les Rossignols de Pologne
 - 21 et 22.12.83 :
« Pauvre France » — Tournées Barnet
 - 11.1.84 :
« Les Rustres » — Th. Actuel
 - 2 au 4.2.84 :
« La Salle des Profs » — Centre de Relations Théâtrales de Mons
 - 18.2.84 :
Grand Ballet de la Côte d'Ivoire
 - 25.2.84 :
« Le Mal Court » — Th. de l'Œuvre
 - 22 au 24.3.84 :
Danny Grossman Dance Company — Ballet Canadien
 - 5 au 7.4.84 :
« Le 7^e Jour, Dieu créa les Autres » — Th. National
- Renseignements : Tél. 41.44.35

A l'Atelier Théâtral

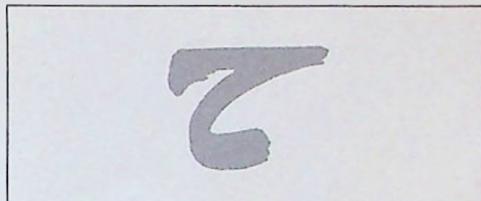
Les spectacles de la saison 83/84 seront présentés dans trois lieux différents :

— au Théâtre Jean Vilar dont la visibilité au balcon vient d'être améliorée grâce aux vitres qui ont remplacé les barres de sécurité, rue du Sablon

— à la Ferme de Blocry, place de l'Hocaille

— sous chapiteau, parking ESPO à côté du Théâtre Jean Vilar.

Les organisateurs présentent cette saison 8 spectacles de classe internationale pour vaincre la crise et rire de toutes les coulèures :



- 10.10 au 19.11.83 :
« La Mienne s'appelait Régine » — Création par l'Atelier Théâtral
 - 22.11 au 4.12.83 :
« Le Nombri » — Tournées du Théâtre de l'Œuvre
 - 6 au 18.12.83 :
« Mariage blanc » — Compagnie Pierre Dechauche
 - 7 au 19.2.84 :
« Six Personnages en quête d'Auteur » — Création de l'Atelier Théâtral
 - 21.2 au 4.3.84 :
« Je m'égalomane à moi-même » — SOL
 - 13 au 25.3.84 :
« Bye Bye show biz » — Grand Magic Circus
- Renseignements : Tél. 41.50.96

Bibliothèque de Mousty

La Bibliothèque de Culture Générale de Mousty (ASBL) est heureuse de vous accueillir les mercredis de 14 à 16 h et les dimanches de 10 à 12 h en ses locaux situés 7, place de l'Eglise à 1341 Cérroux-Mousty. Ceux-ci seront rafraîchis tout prochainement : ils seront inaccessibles durant une semaine à la fin du mois de septembre (à déterminer).

Responsable :
Christine Moreau, 57, rue Defalque, 1490 Court-Saint-Etienne — Tél. 010/61.33.57.

Fêtes de Wallonie 1983

L'édition de cette année était une innovation. Pour la première fois nous sommes descendus dans la rue avec les participants au marché à la brocante tenu sur la place de Cérroux et les groupes folkloriques qui ont animé le centre de la Ville.

Malgré une décision tardive et la contestation sociale, on peut dire que ce fut un succès qui encouragera les organisateurs à « remettre cela » l'an prochain.

D'ores et déjà nous pouvons annoncer que le marché à la brocante se tiendra sur la place de Cérroux le samedi 29 septembre 1984 à partir de 10 h.

Le Grand Ottignies en bande dessinée

Le livre écrit par feu M. Charles Scops et retraçant l'histoire d'Ottignies est épuisé depuis belle lurette. La classique « Histoire et Géographie des Communes Belges » de Tarlier et Wauters, éditée il y a 120 ans, est introuvable sur le marché du livre. Personne n'a jamais écrit une histoire complète de Limelette. Pour Cérroux-Mousty il n'existe qu'une ébauche globale partiellement dactylographiée, rédigée par feu l'Abbé Jeandrain, ancien curé de Cérroux.

Autant dire qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun document retraçant l'histoire complète de la nouvelle entité.

C'est ce qu'a pensé notre concitoyenne Sylvia Noble, qui s'est attelée à l'ouvrage qui vient de sortir de presse. On y retrouve, sous forme de bande dessinée, l'évolution de la Ville restituée chaque fois par rapport aux grandes périodes de l'Histoire. C'est cet aspect qui en fait un ensemble qui mérite d'entrer dans les écoles pour servir au cours d'initiation à la vie locale.

Adresse de l'auteur :
59, av. des Combattants (tél. 010/41.56.48).

Nouveaux conteneurs pour déchets de verre

Dans le cadre de l'accord général conclu entre la Région Wallonne et l'Industrie Belge du Verre Creux d'Emballage concernant une politique régionale de récupération et de recyclage du verre, le Collège échevinal a décidé d'organiser en commun un système de collecte des déchets de verre d'origine ménagère.

Des conteneurs de 3 m³ tels que celui représenté sur la photo seront disposés aux endroits suivants :

- Place du Centenaire (Mousty)
- Place communale (Céroux)
- Rue de Profonsart (église de Rofesart)
- Place de l'Europe (Limelette)
- Place de l'Aubépine (Buston)

- Av. Van de Walle (église du Petit-Ry)
- Rue des Deux Ponts (parking Centre Permis de Conduire)
- Av. des Vis Tchapias (Bauloy)
- Parking Piscine de Blocry
- Parking Aldi (Centre Urbain LLN)

UNIQUEMENT POUR DU VERRE CREUX



Notre photo : une partie de l'équipe de secouristes bénévoles entourant leur responsable de groupe.



Section locale de la Croix-Rouge : Journée Portes ouvertes

Le samedi 15 octobre de 9 à 18 h, la section locale de la Croix-Rouge organisait une journée « portes ouvertes » dans ses locaux situés rue de la Station, 9, (Anciennes Tanneries de Mousty). Non seulement tout le matériel Croix-Rouge fut présenté au public mais également le camion de désinfection des pompiers, des engins de la Protection Civile ainsi que du matériel de la Police Communale qui assurait la vérification gratuite des vélos et le contrôle des vélos-moteurs.

La journée fut complétée par une foire aux artisans et chacun put déguster des produits wallons (bières, fromages artisanaux, etc...).

Evitons les gaspillages d'eau

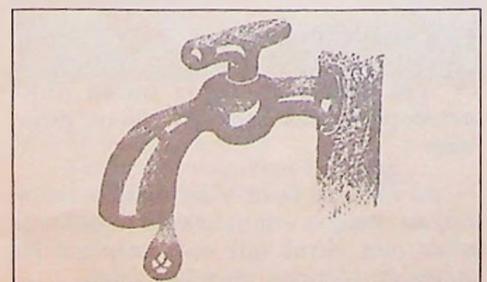
Une étude a été réalisée par la C.I.B.E., Société Intercommunale à laquelle a été confiée la gestion de la distribution d'eau, qui indique que 300.000 m³ d'eau sont perdus chaque année sur le territoire de notre ville.

Cela représente une « perte sèche », à charge des finances communales et donc du contribuable, s'élevant à plusieurs millions.

On a pu localiser essentiellement ces abus sur le site universitaire. Ils sont dus à l'emploi abusif de vannes plombées, prises d'eau sauvages et usage illégitime de bouches d'incendie.

Il est instamment demandé de n'employer ce matériel qu'en cas de

danger et de signaler tout abus soit à la police ou à l'Administration Communale.



Le Bois des Rêves, 10 ans après...

Le 29 janvier 1971 la Province de Brabant acquiert, grâce à l'intervention de la Commune la propriété du Bois des Rêves pour une contenance de 27 ha comprenant notamment un étang (1 ha), une piscine, une plaine de jeux et une réserve ornithologique de grande qualité.

Très rapidement et selon ses possibilités financières, la Province de Brabant a réalisé de nombreux travaux d'amélioration. A tel point qu'en 10 ans le Domaine est devenu un des coins les plus agréables du Brabant Wallon où la nature est reine et où les visiteurs se sentent chez eux. En effet, pour les responsables de cette zone récréative, la défense de la nature n'est pas seulement un principe mais plutôt un concept tangible. Aussi ont-ils axé leurs efforts sur l'amélioration des chemins piétonniers et la création de nouveaux chemins de promenades, le curage de l'étang et l'aménagement de ses berges de manière à permettre la pratique de la pêche d'avril à octobre et enfin l'ouverture d'une piste de santé longue de 1.500 m. et comportant pas moins de 15 obstacles qui font le ravissement de tous ceux qui recherchent un délasserement tant physique que psychique. Par contre, la piscine fut, pour des raisons d'hygiène, remplacée par une pataugeoire et une plage de sable blanc.



Voilà pour le passé.

Actuellement, la Province de Brabant complète l'infrastructure du Domaine par l'aménagement d'une esplanade qui prolongera l'étang.

Cette année, la Province de Brabant a entrepris la première phase des travaux d'aménagement de la zone récréative. On construit actuellement un pavillon de service et d'accueil avec salle de jeux et de réunions, infirmerie et sanitaires et un parking facilitant l'accès.

En outre, la Ville a demandé et obtenu l'acquisition par les autorités provinciales d'une dizaine d'hectares supplémentaires situés au Bois de l'Etoile, ce qui porte la superficie globale du Domaine public à 40 ha.



D'autre part, l'Administration communale souhaite que la zone récréative du Bois des Rêves se prolonge vers le site universitaire. C'est pourquoi elle est très attentive et soucieuse de l'avenir du projet de lac à Louvain-la-Neuve.

Au revoir M. Delain

M. Roger Delain était conseiller communal depuis 36 ans et assumait avec un dévouement exceptionnel, la responsabilité de premier Echevin en charge de l'Instruction Publique depuis 20 ans.



Pour raisons médicales, il se voit contraint d'abandonner une tâche généreusement et efficacement accomplie. Il n'en poursuit pas moins sa profession de délégué de mutuelle que nos lecteurs connaissent bien.

Dès 1963, M. Delain s'était attaché à préparer, puis à réaliser, l'expansion de l'enseignement communal avec les succès de qualité et de quantité que nous pouvons apprécier aujourd'hui.

L'Echevin de l'Instruction publique qui nous quitte est un homme discret mais efficace et qui connaissait bien son dossier. Il est lui-même issu de la Communale où il usa ses culottes courtes sur les bancs de l'école de La Croix.

M. Delain a mis son expérience des relations familiales et sociales multiples et variées ainsi que son bon sens au service de l'expansion de l'enseignement communal dont la population scolaire dépasse actuellement les 900 élèves alors qu'elle n'en comptait qu'une centaine au début de son mandat.

Ces chiffres sont éloquentes et illustrent l'œuvre remarquablement accomplie avec la gentillesse qui lui était coutumière.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil Communal ont rendu à M. Delain le vibrant hommage de reconnaissance et de sympathie qu'il a hautement mérité.

Bienvenue à M. Jean de Fays

En séance du Conseil Communal du 13 septembre, M. Jean de Fays, 1^{er} suppléant, a été installé comme Conseiller communal et ensuite élu Echevin en remplacement de M. Delain, démissionnaire.

M. de Fays qui a habité notre commune dans les années 1960 fut président de l'Association des Résidents de Louvain-la-Neuve, s'est présenté aux dernières élections communales comme candidat du site universitaire sur la liste des Intérêts Communaux.

Il reçoit dans ses attributions : l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et l'information.

Représentants communaux auprès de divers organismes d'intérêt public

Le Conseil Communal a élu les personnes dont les noms suivent pour le représenter au sein de diverses sociétés ou organismes d'intérêt public :

— Sté Coop. « L'Habitation Moderne » :
Gérard Deprez et Jacques Otlet, Administrateurs
J. Bte Boland, Commissaire

— Centre Sportif de Blocry :
Yves du Monceau, Anne André, M. Pirson, Michel Abeels et Jean-Pierre Lemaître, Représentants Communaux
Jacques Reginster, Vérificateur aux Comptes

Asvergaz-Interdyle :
Gaston Simon, Administrateur délégué
Jean Sablon, Commissaire

— Sedilec :
G. Simon et J. Sablon, Administrateurs
J.P. Jacobs, Commissaire

— Maison des Jeunes :
Robert Collart, R. Delogne, G.

Georges, Administrateurs représentant le Conseil Communal

— ASBL « Plaine des Coquerées » :
Anne André, M. Pirson, J. Sondag, Joseph Gavache et A. Decaffmeyer, représentants communaux au sein du Comité de gestion

— TV COM :
Jean de Fays, représentant communal

— Académie de Musique :
Y. du Monceau, R. Delain, R. Delogne et René Bredael, membres de la Commission administrative

— CIBE :
Joseph Roobrouck, représentant communal aux Assemblées

— « Le Clair Logis » :
Robert Coumont, Administrateur

— Service Communal de Belgique :
Jean Sablon, délégué aux Assemblées générales

— I.O.S.B.W. :
Robert Vandevandel, représentant la Ville

— Crédit Communal de Belgique :
Claire Delbrassinne, représentant aux Assemblées générales.

Le Collège Echevinal

A la suite de la démission de M. Delain et son remplacement par M. de Fays, les nouvelles attributions du Collège des Bourgmestre et Echevins se répartissent comme suit :

— Yves du Monceau, Bourgmestre :
Affaires générales, finances et police

— Jean Sablon, 1^{er} échevin :
Travaux publics et affaires rurales

— Joseph Pierson, 2^e échevin :
Etat-civil et affaires sociales

— Claire Delbrassinne, 3^e échevin :
Enseignement et culture

— Anne André, 4^e échevin :
Jeunesse, sports, tourisme et commerce

— Jean de Fays, 5^e échevin :
Urbanisme, aménagement du territoire, environnement et information.

Distinctions honorifiques

Au cours d'une séance du Conseil Communal, M. le Bourgmestre a remis au nom de S.M. le Roi les insignes de Chevalier de l'Ordre de Léopold à M. Joseph Pierson, Echevin de l'Etat-Civil et des Affaires sociales, pour plus de 20 années de mandat communal, ainsi qu'à M. André Obsomer, Secrétaire communal, pour plus de 10 années d'activité administrative à la Province de Brabant, d'abord au CPAS et à l'Administration de notre Ville ensuite.

De même, la médaille civique de 3^e classe fut remise à M. Maurice Junion, chef d'équipe au Service des Travaux affecté plus particulièrement à la section de Cérroux-Mousty, pour plus de 25 années de bons et loyaux services à l'entretien de notre Ville.

Nos plus vives félicitations à tous trois.

Les Commissions Communales Consultatives d'information et de participation

A l'initiative du Conseil Communal, il a été créé 9 Commissions consultatives d'information et de participation ayant pour objet de donner avis, dans les matières qui les concernent, aux Autorités Communales soit d'initiative, soit à la demande de celles-ci. Cet avis est préalable à la délibération du Conseil Communal ayant un caractère déterminant quant à l'avenir de la Ville.

Chaque commission est composée d'un président désigné par le Conseil Communal, de 9 membres désignés par le Conseil Communal à la proportionnelle des groupes politiques et d'un délégué de chaque groupement établi dans la Ville et justifiant de sa représentativité.

A ce propos, il est intéressant de signaler que les demandes de participation adressées au Collège échevinal doi-

vent être accompagnées des pièces justificatives telles que : structures du groupement, nombre de membres, rapports d'activité et motivations vis-à-vis des problèmes de la (des) Commission (s) à laquelle (auxquelles) il souhaite participer.

Les 9 Commissions actuellement constituées sont les suivantes :

— Finances et Economie, présidée par M. Gérard Deprez, av. des Combattants, 25 - 1340 Ottignies

— Aménagement du Territoire, Habitat et Environnement, présidée par M. Jean Sondag, rue des Coquerées, 44 - 1341 Cérroux-Mousty

— Culture et Enseignement, présidée par M. André Hancre, chée de la Croix, 53a - 1340 Ottignies

— Jeunesse, présidée par M. Robert Delogne, av. du 11^e Zouaves, 33 - 1342 Limelette

— Sports, présidée par M. Michel Pierson, rue J. Coppens, 11 - 1341 Cérroux-Mousty

— Commerce, Artisanat et Affaires Rurales, présidée par M. Joseph Roubrouck, rue de Lasne, 4 - 1340 Ottignies

— Utilisation Rationnelle des Energies et Promotion des Energies Renouvelables, présidée par M. Jean-Luc Roland, rue de la Baraque, 121B - 1348 Louvain-la-Neuve

— Affaires Sociales et Familles, présidée par M. Jacques Otlet, rue Chapelle aux Sabots, 17 - 1341 Cérroux-Mousty

— Coopération au développement, présidée par M. Robert Delogne, av. du 11^e Zouaves, 33 - 1342 Limelette.

Liste des Agents de Quartiers

Afin de faciliter les contacts entre la population et l'Administration, nous publions la liste des agents desservant différents quartiers de notre ville :

a) sous la responsabilité de l'Inspecteur Marcel Denis :

— Bièreau :
Jean-Louis Ferbeck et Philippe Poffé

— Hocaille, Lauzelle, Bruyères :
Eric Marien et Serge Moureau

b) sous la responsabilité de l'Inspectrice Claudine Geraerts :

— Cérroux :
Michel Moonen

— Centre :
Michel Verulst

— Limelette :
Thierry Willame

— Stimont :
Didier Demeester

Heures d'ouverture du Commissariat de Police :

du Lu au Sa de 9 h à 12 h.

Du Lu au Ve, les bureaux sont également ouverts de 13 h à 16 h 30 pour diverses plaintes (agressions, vols, ...)

Tél. 010/41.45.03.

C.P.A.S. - Démission

Pour des raisons de convenances personnelles, Melle Marie-Thérèse Destercke qui représentait le parti socialiste à la C.P.A.S. a démissionné de ses fonctions et a été remplacée par sa suppléante Mme Nelly Barbioux-Bodeux, professeur, avenue Reine Fabiola, 39.



**Grand succès commercial de la région :
61 exposants à la Foire annuelle de
Mousty**

Un très beau succès pour la 23^e édition de cette activité commerciale qui permet aux visiteurs de trouver dans un même enclos un échantillon de tous les produits régionaux et de se tenir au courant des nouveautés exposées par les divers fabricants.

Chaque année, depuis 23 ans déjà, Pierre Motin et les membres de son comité, Joseph Bouvy, Antoine Duc, Raoul Ernoux, Emile Buffin, André Scaniet, font preuve d'un dynamisme sans faille pour assurer à la Foire Commerciale de Mousty le succès qu'elle mérite.

Et pourtant, tout ne va pas toujours sans mal et les organisateurs en ont d'autant plus de mérite. En 23 ans, que d'efforts accomplis pour renouveler l'intérêt tant des visiteurs que des exposants !

Ouverte en 1961 sous un chapiteau dressé sur la Place de Mousty, mais également dans les classes de l'école communale, la Foire prit, dès l'année suivante, ses quartiers dans les vastes locaux d'Agricultura où elle se trouva à son aise jusqu'en 1970. Cette année là, elle s'installa provisoirement dans l'ancienne gendarmerie de Mousty et en 1972 elle put disposer d'un emplace-



ment de 3 ha sur la plaine du Bon Air aux Coquerées.

Le succès de la Foire grandissait chaque année et le nouvel emplacement mis à sa disposition fut le bienvenu. Mais, en 1973, une grande partie des stands périt dans un incendie le jour du montage. Ce fut un rude coup pour la vaillante équipe de Mr. Motin. Mais dès 1974, la Foire renaissait de ses cendres.

Puis en 1982, la plaine des Coquerées étant devenue indisponible en raison des travaux de construction du Centre Sportif, la Foire s'installa sur le

parking du Centre Commercial du Douaire.

Sur le plan commercial — et c'est l'aspect principal d'une telle manifestation — la Foire de Mousty y a certainement gagné car l'emplacement permet un contact plus favorable avec une clientèle élargie.

Cette année encore le ruban inaugural fut coupé par le Bourgmestre entouré du Ministre Régional Féaux, du Sénateur Sondag et de Melle Bourdringhien.

**1983
Année Européenne des P.M.E.**

Les Classes moyennes constituent, dans notre ville comme dans l'ensemble du pays, un facteur essentiel de l'activité économique. Elles résistent plus ou moins bien à la crise. Mais il n'en est pas moins vrai qu'elles se heurtent à de multiples contraintes parfois excessives telles que la lourdeur administrative, la fiscalité galopante et les charges de personnel.

Si les pouvoirs publics souhaitent que les P.M.E. continuent à jouer ce rôle essentiel qui a été le leur jusqu'à ce jour, ils doivent mettre à leur disposition des outils plus souples pour les informer et les assister. Car il est évident que trop peu d'indépendants savent ce que font exactement ces orga-

nismes et comment ils sont structurés. Ils doivent également informer le grand public sur les atouts que constituent les Classes moyennes dans le processus de rétablissement d'une vie économique où le bien-être et la qualité de la vie reprendront tout leur sens.

Mais les pouvoirs publics doivent avant tout promulguer des mesures destinées à favoriser le développement des Classes moyennes qui, rien que pour notre ville, représentent 241 indépendants et P.M.E. et 1.444 emplois.

Renseignements pratiques

- Caisse Nationale de Crédit Professionnel, Bd. de Waterloo, 16, 1000 Bruxelles
- Association Belge des Banques, rue Ravenstein, 36, Bte 5, 1000 Bruxelles

— Ministère des Classes Moyennes W.T.C., Tour II, 26^e Etage, Bd. E. Qmain, 162, Bte 54, 1000 Bruxelles — Tél. 02/219.16.80

— Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Classes Moyennes, Bd. du Régent, 21-23, 1000 Bruxelles

— Conseil Supérieur des Classes Moyennes, rue de la Charité, 24, 1040 Bruxelles — Tél. 02/217.91.44

— Institut Economique et Social des Classes Moyennes, rue du Congrès, 33, 1000 Bruxelles — Tél. 02/219.34.34

— Comité National de Coordination de la Formation Permanente des Classes Moyennes, rue Marie-Thérèse, 1, 1040 Bruxelles

— Institut Francophone de Formation Permanente dans les Classes Moyennes, rue Marie-Thérèse, 1, 1040 Bruxelles

— INASTI, place Jean Jacobs, 6, 1000 Bruxelles — Tél. 02/513.69.70

— OCCH (organisme de prêt), rue de la Loi, 42, 1040 Bruxelles — Tél. 02/230.56.50

**Portes ouvertes dans nos entreprises :
C.P. Bourg**

La S.A. C.P. Bourg est une entreprise qui fabrique principalement des assembleuses de papier et représente en Belgique les calculatrices et ordinateurs Canon, les presses offset Rotaprint, les produits Pitney Bowes, les adressographes Stielow et quelques autres marques de machines de bureau.

C'est un chiffre d'affaires approchant les 600 millions avec un personnel de 155 employés et 140 ouvriers.

La clientèle est principalement constituée par les imprimeries intégrées, les grosses administrations, les banques et les compagnies d'assurance.

Ces chiffres sont très encourageants dans une période de récession économique où toute entreprise devient progressivement mais inexorablement une aventure.

Et pourtant C.P. Bourg est loin d'être ce que l'on pourrait appeler « une vieille affaire ».

Fondée en 1961 avec des capitaux familiaux et un chiffre d'affaires d'environ 20 millions, la Société qui cherchait à quitter la banlieue bruxelloise fut accueillie par l'Administration Communale. Elle s'installa à proximité immédiate de la gare de Mousty, sur le site anciennement occupé par une usine de chiffons, papeterie et métaux créée au début du siècle par Arthur Bricoult dont le dernier descendant habite toujours notre localité. Elle y fut inaugurée en 1964 par le Ministre des Affaires Economiques de l'époque, Edmond Leburton et notre bourgmestre.

Bel exemple de reconversion d'un site industriel faite dans le respect de l'environnement et ce malgré les nouvelles extensions et la transformation d'un ancien complexe d'imprimerie.

Depuis, et sous l'impulsion de l'exceptionnel dynamisme de son patron M. Christian Bourg, des succursales ont été ouvertes un peu partout dans le monde et notamment à Boston aux Etats-Unis. D'Ottignies-Louvain-la-Neuve à la capitale du Connecticut, quelle ascension ! Beau succès pour la Direction et le Personnel de cette entreprise ottintoise performante.

Le cheval de bataille de cette entreprise performante n'est autre que cette fameuse assembleuse de papier à com-

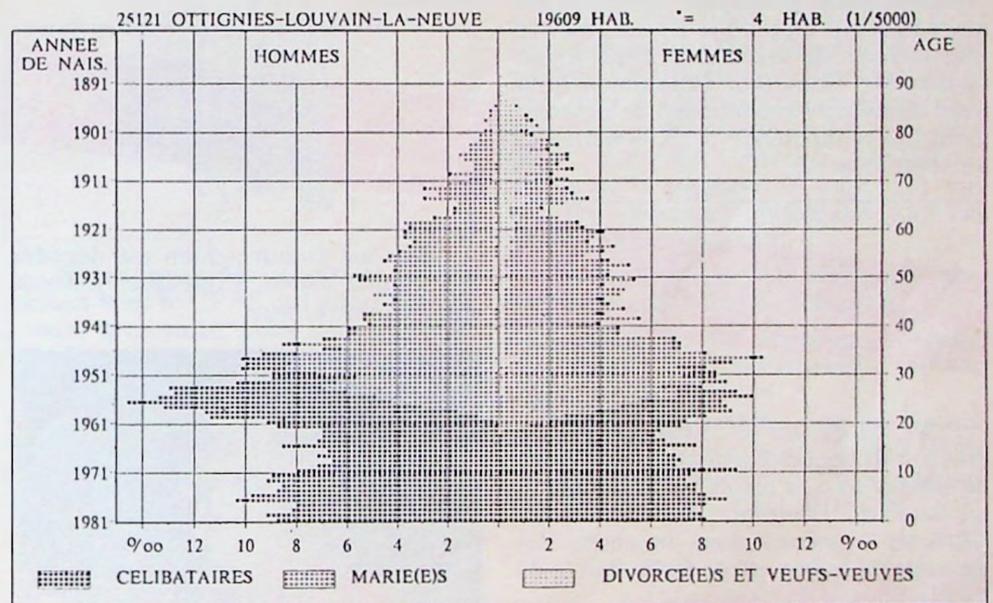
Dans notre Ville, la pyramide des âges repose sur une base solide et jeune

Le recensement décennal de 1981 a permis d'établir, par ordinateur, le graphique que nous publions ci-dessus et qui révèle, au sein de notre population, plusieurs tendances démographiques favorables.

Tout d'abord, en ce qui concerne la base de la pyramide, on observe qu'elle

Entre 25 et 60 ans, on peut considérer qu'il s'agit principalement de la population active et qu'elle constitue le corps de la pyramide avec 51 % de la masse de nos citoyens. Cette proportion se restreint d'une manière importante aux alentours de 40 ans pour se stabiliser pendant une vingtaine d'années. C'est un phénomène capital car il marque la fixation dans notre localité, pendant cette période de la vie, d'une masse représentant 16 % de la population.

POPULATION TOTALE PAR AGE, SEXE ET ETAT CIVIL AU 1-3-81



est constituée par une importante proportion de la population. En effet, le groupe d'âge s'échelonnant de 0 à 20 ans totalise 31 % des quelque 20.000 habitants. Les « fondations » de l'édifice s'appuient donc solidement sur la jeunesse.

Ensuite, de 20 à 25 ans, la base s'élargit encore, surtout du côté masculin, pour atteindre finalement les 36 %. Ce qui constitue un socle représentant le 1/3 du volume total.

mande électronique, dont l'ancêtre était une machine mécanique à pédale désuète produite initialement pour les forces armées américaines et perfectionnée par M. Bourg et son staff d'ingénieurs. Le modèle actuel, qui vaut entre 500.000 F et 1.400.000 F, assemble, plie, rogne et agrafe !

Quelques références ? C'est à Franquennes que furent construites les machines utilisées par les Russes pour le programme des Jeux Olympiques et par les Parisiens pour ceux de Roland-Garros.

Comme la base, le sommet de la pyramide s'étend sur une période moyenne de 25 années. La population âgée de 60 ans et plus correspond aux 16 % des habitants. Ce qui est un taux relativement bas si on le compare à la moyenne de l'arrondissement.

Il faut également constater que, dans notre Ville, très peu d'hommes dépassent l'âge de 85 ans. Mais il faut considérer cette information comme réconfortante si on sait que la moyenne d'âge pour les messieurs, dans l'arrondissement de Nivelles est de 66 ans !

Quant aux dames, comme chacun sait, elles nous font d'alertes centaines comme c'est encore heureusement le cas en 1983.

En conclusion, on peut dire que, grâce à l'importance de sa population jeune et au rajeunissement de sa population active par apports migratoires, la croissance de notre ville est assurée même, si à partir de 1985, on peut prévoir un ralentissement dû au déficit des naissances.

René Duparque

A l'occasion du décès de M. René Duparque, Conseiller Communal socialiste, nous avons écrit que des ennuis de santé l'avaient fait renoncer à son mandat de Conseiller.

Sa famille et ses amis nous prient de préciser que c'est pour des raisons de considérations politiques personnelles que Monsieur Duparque a voulu mettre fin, au mois de septembre 1982, à son mandat de Conseiller Communal qu'il avait assumé avec beaucoup de dévouement, de compétence et de ponctualité pendant 18 ans.

**José Alsteen
Rédacteur à la Recette Communale**

Né à Louvain le 23 mai 1953, José Alsteen fit ses études primaires à l'école de Blocry sous la férule de M. Demeester avec qui il continua à entretenir des relations sportives dans la cadre des activités de la Société de Balle Pelote du quartier.



Après ses études secondaires effectuées à l'Athénée Royal d'Ottignies, il entre dans la vie professionnelle et se met volontiers au service de la communauté où son grand cœur et son esprit de justice le font apprécier par tout un chacun.

En février 1976 il entre au service de l'Administration Communale en qualité de commis-dactylo. Rapidement, ses qualités attirent l'attention de ses chefs et, en décembre 1978, il est promu rédacteur au service de la comptabilité où il s'occupait tout particulièrement de la mise au point du budget.

José Alsteen était un passionné des jeux de cartes qu'il pratiquait tant au réfectoire du personnel communal que dans les clubs de la localité.

Très dévoué, il avait également mis ses compétences au service du Comité des Fêtes de Wallonie présidé à l'époque par le regretté René Fabry.

Il nous a quitté le 1^{er} juin 1983, âgé de 30 ans et entouré de l'estime de tous les membres de la Municipalité et de ses collègues en particulier qui avaient tenu à lui rendre un dernier et émouvant hommage.

**Simone Boudringhien
une grande animatrice de la localité
nous a quittés**

Simone Boudringhien est décédée le 11 juin à l'aube, à quelques jours de son 78^e anniversaire.



Nous sommes encore tous bouleversés, tant à Ottignies-Louvain-la-Neuve que dans le Brabant Wallon, car Melle Boudringhien fut un modèle d'enthousiasme, d'efficacité et d'optimisme.

Native de Beurieux (Court-St-Etienne), elle fut d'abord institutrice à Limelette puis inspectrice des travaux manuels. Sa vie professionnelle lui fit découvrir sa commune d'abord, le Brabant Wallon ensuite. Cet intérêt, elle le traduisit dès 1953 en créant à Ottignies un syndicat d'initiative dont elle devint la présidente. Puis, vers 1970, elle fut associée, en qualité de vice-présidente, aux destinées du Syndicat d'Initiative de l'Est du Brabant Wallon. Passionnée de Culture, le Conseil d'Administration l'élut à sa Présidence en 1978.

Dans son quartier du Stimont elle relança, dès 1974, le groupe folklorique des « Vís Tchapias » que son père Joseph Boudringhien avait fondé en 1924 avec le père de notre Mayor. Elle

relança aussi une autre tradition locale qui marque la fin de l'hiver : le feu de la St Grégoire.

Dans le cadre de ses activités de « relations publiques », elle établit d'excellents contacts avec les autorités de l'U.C.L. qui aboutirent à la création d'une promenade touristique sur le site universitaire.

Telle fut celle que les journalistes et beaucoup d'entre nous appelaient familièrement « Tante Simone ». Tout au long d'une vie bien remplie, elle sut rester impartiale, intègre et surtout disponible à tous.

Ses funérailles avaient été voulues simples mais la présence de ses nombreux amis et des autorités locales et régionales a conféré à la cérémonie un aspect solennel. A la levée du corps Messieurs de Streef, Président du S de l'Est du Brabant Wallon, Masoni, Président du Centre Culturel et du Monceau, Bourgmestre, évoquèrent la remarquable personnalité de la défunte. Le Bourgmestre lut également un message de sympathie du Maire de Jassans, M. Fournet, représenté à la cérémonie par son adjoint M. Crozet. Après avoir salué la défunte avec beaucoup d'émotion, le Bourgmestre exhorta ses amis, les Stimontois et ses fidèles à poursuivre son œuvre.

L'amitié Franco-Belge en deuil

Jassans-Riottier a rendu un ultime et émouvant hommage à son Maire, Jéon Fournet

Jassans-Riottier, lundi 4 juillet 1983, 15 h — Aux abords de la Mairie la foule nombreuse, silencieuse et recueillie est venue rendre un dernier hommage à M. Léon Fournet, décédé inopinément vendredi dernier.



Dans l'assistance on remarquait de nombreuses personnalités parmi lesquelles :

— M. Loiseau, Préfet de la région Rhône-Alpes

— les sénateurs de l'Ain MM. Ruwet et de la Serpillere

— une délégation de notre ville composée du sénateur-bourgmestre Y. du Monceau, MM. Pierson, Echevin de l'Etat-Civil et ancien échevin de Limelette, Minsart, ancien bourgmestre de Limelette, Simon, membre du Comité de Jumelage et Casterman, commissaire de police-adjoint représentant le personnel communal.

— les délégués des mutualités et des caisses chirurgicales

— un détachement du 11^e Zouaves avec son drapeau

Parmi les nombreux discours, celui de notre bourgmestre évoqua le comportement courageux du Maire de Jassans alors qu'il était capitaine au 11^e Zouaves, au cours des combats le long de la Dyle à Limelette en 1940, sa fidélité au souvenir franco-belge dont il fut à Limelette, un des fondateurs avec l'ancien bourgmestre M. Sténuet et enfin son action pour assurer un premier jumelage entre sa commune et Limelette en 1964 sous le mayorat de M. Minsart. Il évoqua également le jumelage du cœur réalisé en 1980 avec notre ville universitaire.

La présence de notre délégation voulait indiquer aux Jassanais que si nous avons été à leur côté en de multiples circonstances joyeuses, nous l'étions d'autant plus alors qu'ils étaient comme en ces jours de deuil, dans la tristesse.

M. Léon Fournet était né à Jassans le 10 juillet 1910.

Il avait succédé en 1945, au lendemain de la guerre, au siège mayoral occupé par son père depuis 1935. Son mandat fut donc un des plus longs accompli dans le département de l'Ain. Il avait contribué au développement progressif de sa localité tout en lui gardant son caractère champêtre à deux pas de l'agglomération croissante de Villefranche.

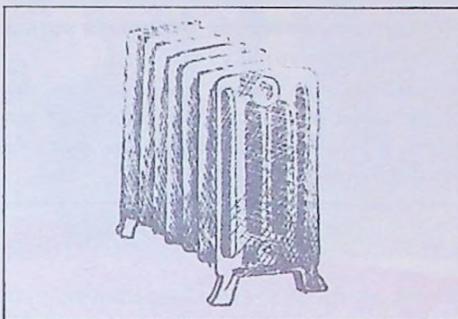
Avec ses adjoints et son conseil municipal, Léon Fournet a réalisé quelques projets parmi les plus marquants de sa région, tels que le magnifique Centre Sportif et le Camping, la salle omnisports, le home « Les Marronniers » et tout récemment le centre scolaire régional et une remarquable piscine ouverte.

M. Léon Fournet venait d'être élevé à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Notre ville présente à Mme Fournet et à ses enfants ainsi qu'aux habitants de Jassans l'expression de ses affectueuses condoléances.

Dons de Matériel

La CPAS accueille volontiers les dons de mobilier et d'équipements de cuisine tels que ustensiles ménagers, matériel de chauffage, armoires...



Si vous possédez ces objets, prenez contact avec le CPAS qui pourra, grâce à votre générosité, aider des personnes dans le besoin.

Les services du CPAS disposent d'un moyen de transport et peuvent prendre livraison des objets à votre domicile.

Renseignements pratiques :

CPAS, av. Reine Astrid, 4
Tél. 41.49.42

Partage du travail et modération salariale

Depuis 1982 de nombreuses formules se sont répandues pour mieux répartir le volume du travail actuellement disponible et s'efforcer d'infléchir les négociations collectives : réduction ou aménagement du temps de travail, fonds pour l'emploi, modération des rémunérations, embauche compensatoire.

Le 25 avril dernier, près de 150 participants avaient répondu à l'invitation de l'Institut des Sciences du Travail qui organisait une journée d'étude sur le thème : « Partage du travail et modération salariale ». Le professeur J. Delcourt les accueillit dans les Halles Universitaires où s'est déroulée cette jour-

née au terme de laquelle un certain nombre de réflexions ont été présentées portant notamment sur les enjeux et les ambiguïtés du thème de la solidarité.

L'Ecole, et après ?

Afin de répondre à une multitude de questions auxquelles sont confrontés les jeunes (et beaucoup d'autres) à la recherche d'un emploi, le Conseil de la Jeunesse et la Ligue des Familles ont publié une brochure contenant toute une série d'adresses d'organismes officiels et de nombreuses explications simples : comment s'inscrire à l'ONEM, quelle est la longueur du stage, qui touche les allocations familiales, doit-on s'affilier à une mutuelle ?...

Cette brochure est disponible gratuitement aux adresses suivantes :

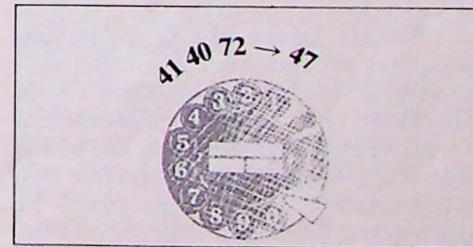
— Conseil de la Jeunesse, Galerie Ravenstein, 78, 1000 Bruxelles — Tél. 02/513.94.40 ext. 140

— Ligue des Familles, rue du Trône, 127, 1050 Bruxelles — Tél. 02/513.19.60

— Service Social de la Ville, av. des Combattants, 28 — Tél. 41.63.46

Téléphone Vert

En vue d'être à l'écoute de la population, l'échevinat de l'environnement et de l'information a créé le service du « Téléphone Vert ».



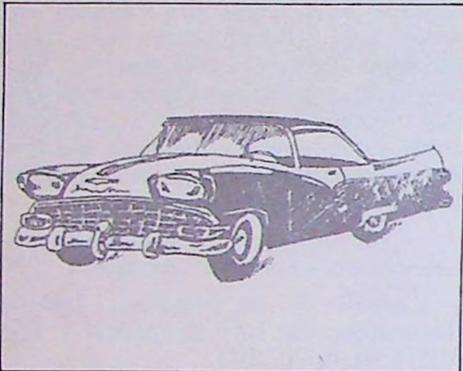
Un fonctionnaire communal y recevra vos messages relatifs à tout problème d'environnement dans votre quartier.

Tél. 901

à appeler en cas d'absence au poste de police ou de gendarmerie.

Priorité de droite

Afin d'assurer une plus grande sécurité et de ralentir le trafic dans l'agglomération résidentielle de notre ville, la priorité de droite a été généralisée sauf sur les routes nationales. Des panneaux annonçant cette nouvelle disposition seront incessamment placés aux accès de la localité.



D'autre part, on a poussé le souci de renforcer la signalisation aux endroits critiques par des marquages au sol qui rappellent les signaux réglementaires posés en bordure de la voirie. Espérons que cette initiative contribuera à éviter des distractions toujours possibles.

Cyclomoteurs, vitesse limitée à 40 km/h.

Parents, attention ! Si vos enfants possèdent un cyclomoteur « trafiqué », vous serez rendus responsables en cas d'accident. En effet, un cyclomoteur dont la vitesse dépasse les 40 km/h. à la suite d'une modification technique doit être considéré comme une moto. La législation applicable à ce genre de véhicule lui est donc applicable : âge du conducteur, immatriculation, assurance...

Il est bien évident par exemple qu'une assurance « vélo-moteur » ne couvre pas ce type de véhicule si la puissance en a été modifiée.

La Police communale et la Gendarmerie ont reçu instruction de sanctionner les excès de bruit produit par des

motos ou cyclomoteurs mal réglés ou comportant des tuyaux d'échappement non réglementaires.

Stationnement sur les trottoirs

L'attention des riverains et des usagers en général est attirée sur le fait qu'il est toujours **interdit de stationner** sur un trottoir en saillie.

Il en va de même pour les trottoirs de plein-pied sauf si une bande de un mètre de large reste disponible pour la circulation des piétons.

Circulation sur les trottoirs

Les trottoirs sont réservés à la circulation piétonne.

Il est donc interdit d'y circuler à vélo, vélo-moteur ou moto comme cela nous a été signalé à plusieurs reprises dans des quartiers où des trottoirs ont été récemment aménagés.

Elagage des haies

Il est rappelé qu'afin de faciliter la circulation sur les trottoirs, les haies et les branchages surplombant le domaine public doivent être régulièrement taillés.

Evitez des accidents en vous conformant à la présente disposition.

Véhicules sur la voie publique entre le coucher et le lever du soleil

L'article 31.1. du code de la route prévoit que tout véhicule stationnant sur la voie publique entre le coucher et le lever du soleil doit rester visible à 100 mètres.

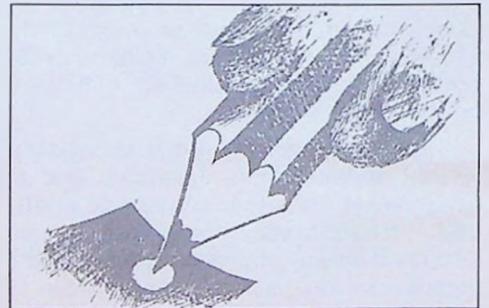
Cela revient à dire que le véhicule ne doit pas être signalé si l'éclairage public est suffisant. Dans tous les autres cas, les feux de position sont de rigueur.

Dernière minute

A la suite des élections municipales du 13 mars 1983 appliquant les nouvelles dispositions du code électoral français prévoyant pour les communes de plus de 3.500 habitants une majorité et une minorité au sein du Conseil municipal, la liste menée par M. L. Fournet avait obtenu la majorité des voix.

Mais une décision du 2 juin 1983 du Tribunal Administratif de Lyon avait annulé le scrutin dont les opérations durent être recommencées en septembre.

M. Fournet étant décédé en temps, c'est M. Colombel qui a mené la liste de l'ancienne majorité face à M. Durand, chef de file de l'Union pour la Défense des Intérêts de la Population.



A l'issue de ce scrutin nous avons appris que les électeurs avaient donné la majorité au Conseil sortant dont l'unanimité s'est affirmée sur le nom de M. Colombel pour la charge de Maire.

Toutes nos félicitations aux membres du nouveau Conseil municipal et à M. Colombel en particulier.

Championnat de Belgique Modélistes 1983

Le 19 novembre prochain aura lieu en la salle « Le Chasseur », av. des Combattants, un concours national de modélisme regroupant des modèles réduits d'avions, chars, véhicules civils et militaires, bateaux, trains et figurines.

Les amateurs peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès de MM. Jacques (tél. 02/653.26.81), Denoncin (tél. 41.49.35) et Goderniaux (tél. 22.43.84).

Nos Jubilaires ont été fêtés le 18 juin

Comme chaque année à pareille époque, la traditionnelle photo de famille a rassemblé, sur le perron de l'Hôtel de Ville, les couples jubilaires fêtés lors de la réception organisée au Centre Culturel.

On peut y voir, entourés de leurs familles, les couples Huyberechts-Deveen et Quenon-Bouché qui fêtaient leurs noces de diamant ainsi que Mmes et MM. Wilputte-Tellier, Vande Velde-Champagne, Erremus-Deweerd, De grace-Libert, Raquet-André, Dema-Devis, Renson-Franki, Burton-Massart, Noo-Houssonloge, Dejean-Vanzeune et Castiaux-Durlet.

Tous se sont retrouvés au restaurant « La Grange » à Louvain-la-Neuve où un excellent déjeuner leur fut servi



au cours duquel Octave Quenon, un des jubilaires, particulièrement en verve ce jour-là, nous a livré gentiment un échantillon de ses talents de chanteur à succès.

En fin d'après-midi, les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins rendirent visite au domicile des époux Michaux-Trocmée qui fêtaient également leurs noces de diamant.

Eviter le cancer, guérir du cancer... cela dépend de vous

Ignorer le cancer, c'est lui donner une chance d'apparaître. Le cancer n'est pas une fatalité, une maladie honteuse et la meilleure façon de l'éviter, de le combattre, c'est de le connaître.

La prévention et le dépistage pré-sont actuellement les armes les plus efficaces dans la lutte contre cette maladie.

Beaucoup d'habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ont compris l'importance de cela et se présentent régulièrement aux consultations qui sont organisées dans la commune. Ainsi, durant l'année 1981, 436 examens ont été effectués ; en 1982, il y en a eu 495 et 218 durant les six premiers mois de cette année. Ce qui a permis de mettre en évidence et de traiter 3 cancers du sein, un cancer du col, 2 précancers du côlon et du rectum et des tumeurs bénignes du sein, de la thyroïde et de la prostate.

Le cancer est, en effet, une maladie comme les autres qui peut être guérie, si elle est découverte et traitée au début de son évolution. A ce moment là, le cancer ne fait pas mal. Il faut donc prendre l'habitude de se faire examiner, même en l'absence de tout symptôme. D'autre part, la plupart des cancers passent par un état de précancer qu'il est

possible de mettre en évidence lors d'un examen de dépistage. Le traitement du précancer évitera l'apparition du cancer.

Cet examen, qui peut être réalisé chez votre médecin traitant ou au centre de dépistage, est conseillé aux femmes à partir de 35 ans et aux hommes à partir de 45 ans. Il permet de dépister les cancers les plus fréquents :

- chez la femme :
le cancer du sein et du col de l'utérus ;
- chez l'homme :
le cancer de la prostate et des organes génitaux ;
- chez l'homme et la femme :
le cancer de la peau, de la thyroïde, du côlon et du rectum.

LA SANTE EST EN VOUS, A VOUS DE LA CONSERVER !

D'autre part, 80 % des cancers dépendent du genre de vie. Pour les éviter, il faut donc changer les habitudes de vie. Notamment, éliminer dans la vie quotidienne les facteurs de risque connus. Tout d'abord, le tabac et l'alcool qui sont responsables de près de 50 % des cancers ; ensuite, l'alimentation peu variée et mal équilibrée (trop de graisses et pas assez de fibres végétales) qui est responsable de nombreux cancers, surtout au niveau du côlon, du rectum, du pancréas, de la prostate, du sein et du col de l'utérus.

Consultez votre médecin traitant ou le centre de dépistage.

Renseignements :
Mme Hanon — tél. 010/41.85.37 entre 9 et 10 h.

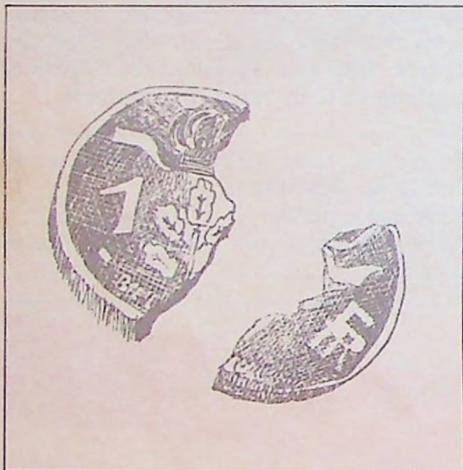
Communiqué

Lors de son assemblée générale, le 21 octobre 1983 à laquelle assistaient une quarantaine de personnes et après avoir rendu un très sincère et émouvant hommage à son ancienne Présidente Mademoiselle Boudringhien, les Vis t'Chapias du Stimont ont désigné leur nouveau comité :

- Général : Comte Yves du Monceau
- Commandant : Gaston Schauwers
- Présidente : Anne André-Léonard
- Vice-Président : Georges Secrétin
- Trésorier : Jean-Pierre Lebon
- Secrétaire : René Andries
- Commissaires : Gabrielle Spreutels, Antoine Duc, Jean-Claude Schauwers, Edgard Squiflet, Marcel Vanvrekem, Léon Antoine
- Comité animation des activités folkloriques : Marianne Thielemans, France Charlier-Hennaut, Georges Secrétin, Antoine Duc
- Commissaire aux jeux et au feu : Gaston Schauwers
- Réservation de la salle des Vis t'Chapias : Gaston Schauwers.

Les finances d'Ottignies-L.L.N. sont-elles vraiment saines ?

Tel était le titre d'un article publié en première page du bulletin d'information de VIVRE AUTREMENT en octobre 1982, quelques jours à peine avant les élections communales. Nous y signalions que la charge communale due aux emprunts de la commune était devenue trop lourde et que l'accroissement de la population, qui avait permis jusqu'alors de faire face aux besoins financiers s'était arrêté, en bref, que les vaches maigres étaient pour demain. Et nous terminions en disant : « A vos poches, contribuables ! Les Intérêts communaux ne vous ont pas préparé des lendemains qui chantent ».



Nous ne pensions cependant pas, à cette époque, que cette prévision se réaliserait aussi vite et avec une telle ampleur. Jugez-en vous-même : les centimes additionnels au précompte immobilier passent de 853 à 1600, la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques de 6 à 7 %, la taxe sur l'enlèvement des immondices de 1.000 fr. à 1.200 fr. et une série de nouvelles taxes devrait ainsi rapporter près de 203 millions, contre 137 millions en 1982, soit une augmentation de plus de 48 % sans précédent dans l'histoire de notre commune. La charge moyenne par habitant passe ainsi de 6.885 fr. à 10.168 fr. par an.

Bien sûr, les retards de paiement de l'Etat ne sont pas étrangers à la détérioration des finances communales, mais ils ne constituent pas le seul élément d'explication. L'accroissement de la population, et donc des rentrées fiscales, a fortement évolué ces dernières années. Supérieur à 15 % en 1977, il fut

encore de l'ordre de 10 % en 1978 et 1979, mais tombe à 5 % en 1980, à moins de 1 % en 1981, et à presque rien en 1982. Il nous apparaît donc que c'est l'augmentation importante de la population entre 1977 et 1980 qui permet de maintenir une situation saine dans les finances communales au cours de ces exercices, mais que l'équilibre n'a plus pu être maintenu après, ce qui a provoqué la situation difficile actuelle.

Evidemment, face à une situation financière aussi mauvaise, il est indispensable de réagir. Mais il faut le faire avec discernement, en évaluant la part du déficit due aux retards de paiement de l'Etat et celle due au tassement du chiffre de la population. Il doit donc être possible de planifier la résorption de ce déficit de façon à assurer l'équilibre budgétaire pour 1988, comme nous l'imposent les autorités de tutelle.

Nous avons suggéré que l'on établisse, cette année-ci encore, un plan quinquennal des finances communales sur base des informations actuelles. Ce plan devrait essayer de fixer une fourchette d'évolution des dépenses communales pour les cinq années à venir et prévoir les recettes correspondantes de façon à atteindre l'équilibre financier au terme des cinq ans. Une fois ce plan établi, il servirait de guide pour l'élaboration de chaque budget annuel. Jusqu'à présent, la majorité n'a pas donné suite à cette proposition, préférant garder des habitudes de gestion bien ancrées par 24 années d'exercice du pouvoir. Nous pensons néanmoins qu'il est grand temps d'appliquer à notre ville des méthodes de gestion adaptées à son importance et à l'époque à laquelle nous vivons.

Pour le groupe Vivre Autrement
Jacques LEGA
Conseiller Communal

Démocratie Nouvelle

Pour la première fois depuis sa parution, le bulletin communal ouvre quelques colonnes à l'opposition.

Ce petit événement dû, paraît-il, à l'entrée au collège d'un nouvel échevin qui se dit un peu moins inféodé que les autres au cartel des droites, est surtout le résultat d'une action opiniâtre de

l'opposition qui, pendant plusieurs années, a dû rappeler aux dirigeants de cette commune leurs promesses d'ouvertures.

Il était en effet inconcevable que ce journal, édité et distribué aux frais de tous les habitants de la commune, serve de « faire valoir » à quelques potentats locaux du P.R.L. et du P.S.C. qui, par le biais de ce bulletin, diffusaient dans Ottignies une information fort peu objective. Précisons toutefois que nos souhaits sont loin d'être exaucés.

Notre proposition en ce domaine était de faire de ce journal un véritable organe d'échanges et de participation, en l'ouvrant aux commissions communales, aux délégués de quartier ou d'associations, aux citoyens intéressés et en le plaçant sous la responsabilité d'un comité de rédaction composé de délégués de toutes les formations représentées au conseil communal.

A ce jour nous sommes bien loin de cette conception, appliquée pourtant avec beaucoup de succès dans d'autres communes. C'est par téléphone que nous avons été prévenus que nous avions droit à deux colonnes dans le prochain bulletin.

Deux colonnes pour vous expliquer le rôle et l'action de Démocratie Nouvelle est fort peu de chose. Aussi avons-nous choisi d'axer notre article d'aujourd'hui sur le thème des taxes communales, puisque nous sommes dans la période où beaucoup de nos concitoyens payent la note de la préfecture de grandeur du Seigneur et maître de l'Hôtel de Ville.

Dans nos prochains articles, nous expliquerons :

- notre action et notre lutte pour la protection de la nature, des sites menacés et de l'environnement ;
- notre rôle dans les divers domaines qui touchent à la « gestion » de la commune ;
- les conséquences des options prises sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

« ET VOICI LA NOTE ! PAYEZ. »

... 1.600 centimes additionnels au précompte immobilier, soit deux fois plus qu'en 1982 !, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques de 7 % !...

Voilà le cadeau de remerciement dont la majorité de droite, la même que celle du présent gouvernement, a gratifié la population d'Ottignies-L.L.N.

Le précompte immobilier (l'impôt foncier calculé sur base du revenu cadastral) a donc subi une augmentation de 58 % et la taxe sur les immondices a été portée à 1.200 fr. par ménage. L'effort demandé est considérable !

Sous prétexte d'obtenir la 4^e tranche de Fonds spécial du Fonds des communes, prévue initialement pour les communes en difficulté, qui rapporterait plus ou moins 10.500.000 fr., il nous sera demandé 33.512.000 fr. de précompte immobilier en plus qu'en 1982.

L'augmentation de 1 % de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques nous coûtera quant à elle 11.913.000 fr., soit 2.000 fr. par contribuable. **En tout, 45.425.000 fr.**

Sans compter les 3.500.000 fr. de profit qu'engendre, par rapport au coût du service, la recette provenant de la taxe sur les immondices.

Mais au-delà des aspects qui pourraient apparaître comme de la polémique, se greffent des questions essentielles sur l'avenir financier de la commune.

1) Comment en est-on arrivé là ?

D'un boni de 31.721.141 fr. au 1.1.1982, le mali présumé de 1982 (à ce jour le compte n'est toujours pas déposé) s'élèverait à 35.815.013 fr. auquel il convient d'ajouter le dépassement de crédit de 10.738.064 fr. Ce qui porte le total du déficit à **78.274.218 fr.**

La majorité rétorque que ce déficit est dû au retard de l'Etat dans la liquidation des additionnels communaux. C'est faux ! Les droits en instance de recouvrement s'élevaient au 31.12.1982 à 52.147.926 fr. Il y a donc une somme minimum de 27.126.292 fr. qui ne peut être considérée comme une créance de la commune mais bien comme le déficit propre de l'exercice 1982. On est loin de la bonne et saine gestion !

2) La situation ne peut que s'aggraver !

En effet, dans un but électoraliste, 1982 a été — n'en déplaise au bourgmestre — l'année des grands travaux de prestige. La dette communale a augmenté de **200.000.000 fr. soit 62,5 % en un an** (516.457.871 fr. au 1.1.1983), ce qui porte l'endettement par habitant à 26.000 fr.

3) Le budget propre de 1983 présente des aspects que nous ne pouvons admettre :

Il exige un effort considérable de la population mais est totalement dépourvu d'un schéma directeur des finances communales couvrant la période 1983-1988.

Les investissements importants (bâtiments, travaux, etc.) n'ont pas fait l'objet d'un tableau triennal d'investissement tel qu'exigé par les circulaires ministérielles du 19.11.1982.

Le Collège ignore ainsi totalement quelles seront les conséquences financières exactes que ces dépenses engendreront en frais de fonctionnement et en transferts éventuels.

La majorité sous-évalue sciemment certaines dépenses et ce pour un montant d'environ 10.000.000 fr. Avec de tels artifices, on boucle un budget en équilibre...

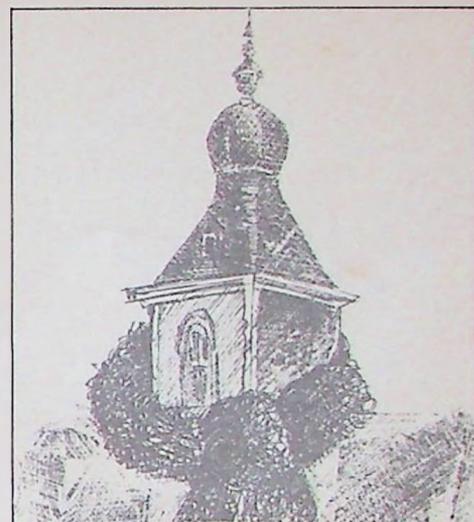
4) Le personnel est aussi victime de l'importance que prend la charge de la dette

En effet, la diminution de la masse salariale globale de 1,47 % par rapport à sa part dans le budget 1982 finance partiellement l'accroissement de la dette de 3 %.

Autre exemple de la légèreté avec laquelle le cartel des droites gère la commune :

— la Région Wallonne mettrait à la disposition des pouvoirs subordonnés une équipe et une méthode scientifique pour dresser un cadastre énergétique des

bâtiments communaux et ce gratuitement ! Le bâtiment le plus énergivore pouvait se voir attribuer une subvention pour les travaux à concurrence de 3.000.000 fr. Le Collège a cru bon de ne



pas répondre à cette proposition et a ainsi perdu l'occasion d'aborder de manière sérieuse le problème de la consommation d'énergie.

Ainsi, **par des décisions politiciennes** (les centimes additionnels au précompte immobilier ont trop longtemps, contre l'avis des services compétents, été maintenus à un niveau anormalement bas), **par l'absence d'un schéma de gestion financière à long terme de notre cité, par le seul souci de l'équiper prestigieusement**, nous nous trouvons au bord de l'aventure !

DEMOCRATIE NOUVELLE a été la seule formation politique à voter contre les additionnels au précompte immobilier et contre la taxe de l'impôt des personnes physiques.

Il n'empêche qu'un langage de raison et de courage doit être tenu.

C'est vrai que les situations financières des communes ne cessent de s'aggraver et que l'Etat n'honore pas toujours ses dettes avec diligence. Le pouvoir politique n'a cependant pas le droit de demander un tel effort à la population sans avoir élaboré un schéma directeur des finances communales pour l'avenir. Il ne doit pas non plus faire reposer sur les épaules des contribuables les dettes et déficits engendrés par la **gestion fantaisiste** de notre Ville pendant l'année des élections !

**Yves du Monceau :
Vingt-cinq ans déjà !**

Lundi soir 23 octobre.

Le Foyer du Centre Culturel sert de décor à un cocktail-surprise imaginé par les membres du Conseil et du personnel communal. Cette petite fête, organisée le lendemain de son anniversaire, célèbre les 25 ans de mayorat du « gamin du Stymont », comme Simone Boudringhien appelait familièrement Yves du Monceau.

Eh ! oui, cela fait un quart de siècle — des noces d'argent — que Yves du Monceau a ceint pour la première fois l'écharpe mayorale. Et ce soir, l'heure est aux souvenirs...



Une affiche qui illustre bien le thème de la « Ville à la Campagne » chère au Bourgmestre

Le premier échevin Jean Sablon déroule, avec beaucoup d'émotion, le film de ce qu'il appelle « 25 années de



Mr Obsomer, Secrétaire Communal, remet le cadeau du personnel au Cte et à la Cresse du Mor.

mayorat éclairé ». D'autant plus éclairé que le Bourgmestre a misé sur « la tête et les jambes ». Entendez par là qu'il a réalisé, avec ténacité et acharnement, un programme basé à la fois sur le culturel et le sportif. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler ses grands projets devenus réalité : le Centre Culturel, le site universitaire et les Centres sportifs de Blocry et des Coquerées sans oublier la future école communale de Blocry et la Bibliothèque du Douaire. Bref, « Mens Sana in corpore Sano ».

Dans sa rétrospective, Jean Sablon n'oublie pas l'épouse du Bourgmestre qui a permis la disponibilité et l'efficacité de celui-ci tout au long de ses mandats successifs.

Ensuite, le secrétaire communal André Obsomer s'attache, avec un sens de l'humour très apprécié, à faire ressortir les traits caractéristiques et personnels de M. du Monceau dont il dit que « c'est le plus disponible mais le plus insaisissable des mayeurs ». Il met en exergue le caractère jovial du Bourgmestre et sa foi inébranlable dans la réussite de son destin. C'est probable-

ment la raison pour laquelle nul autre cadeau qu'une écharpe tricolore ne pouvait mieux concrétiser ces vingt-cinq années d'efforts et d'attachement à sa commune et être le signe d'un encouragement pour les années futures.

Dans sa réponse, Yves du Monceau insiste surtout sur la confiance témoignée par l'électorat et la solidarité de tous ceux qui, avec lui, se sont voués à la politique communale et dont il fait l'éloge du dynamisme constant qui a permis la réalisation de ces différents projets.

Il rend également hommage au personnel communal « sans qui un mayor ne serait rien » et qui remplit sa mission avec beaucoup d'efficacité et de dévouement.

Très agréablement surpris par cette délicate attention manifestée par l'ensemble de ses collaborateurs, Yves du Monceau se tourne aussi vers son épouse déjà abondamment fleurie et lui témoigne sa gratitude car, comme disait un auteur connu, « la femme est l'avenir de l'homme ».

Bravo Mayor !

En cette fin d'année, la Maison du Tourisme vous propose...

Expositions :

du 14 au 25 novembre :
Claire Fierens
— Jouets et articles cadeaux

du 12 au 24 décembre :
Myriam Kahn et Herculiano Zarzuela
— Sculptures en grès

Dépliants :

50 promenades en Brabant Wallon
10 promenades pédestres à Ottignies-L.L.N.

Documentation :

— L'Histoire illustrée d'Ottignies-L.L.N. par S. Noble
— L'Eglise Notre-Dame de Mousty par V. Chambille
— Limelette en Roman País par J. Desmet
— Les Vis t'Chapias par S. Boudringhien.

Commissions consultatives

A l'initiative du Conseil communal, il a été créé une Commission de Coopération au Développement.

Les groupements intéressés par cette nouvelle initiative peuvent prendre contact avec le Président, M. Robert Delogne, av. du 11^e Zouaves, 33, 1342 Limelette - Tél. 416037.